
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2015



2015

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP)	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	15
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	19
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	19
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	21
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	22
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	24
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	24
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	25
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	26
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	27
2.4	Prévenus selon la loi.....	29
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	29
2.4.1.1	Code pénal (CP)	29
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	30
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	31
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	32
2.4.3.1	Code pénal (CP)	32
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	33
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	34
2.4.4.1	Code pénal (CP)	34
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	34
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	35
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	36

3	Partie détaillée.....	37
3.1	Infractions de violence.....	37
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	37
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	38
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	39
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	39
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	40
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	41
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	41
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	41
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	42
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	44
3.2	Violences domestiques.....	46
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	46
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	47
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	48
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	49
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	49
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	49
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	50
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	51
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	51
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	52
3.5	Brigandage.....	53
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	53
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	53
3.6	Vol.....	54
3.6.1	Répartition selon le type de vol	54
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	54
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	55
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	55
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	56
3.7	Vol de véhicule.....	57
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	57
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	57
3.8	Dommmages à la propriété.....	58
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	58
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	58

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	59
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	59
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	60
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	61
3.9.3.1	Consommation par substances	61
3.9.3.2	Trafic par substances	62
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	62
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	62
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	64
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	64
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	66
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	67
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	68
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	68
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	69
4	Évolution	71
4.1	Tableaux	71
4.1.1	Infractions selon la loi	71
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	72
4.1.3	Code pénal: infractions par district	74
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	75
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	77
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	77
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	79
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	81
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district	82
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	83
4.1.11	Infractions de violence	85
4.1.12	Infractions de violence domestique	87
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	88
4.2	Graphiques	89
4.2.1	Infractions selon la loi	89
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	90
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	90
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	91
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	91
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	92
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	93
5.1	Événements cantonaux	93
6	Glossaire méthodologique	95
6.1	Introduction.....	95

6.2	Définitions	95
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	95
6.2.2	L'infraction.....	95
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	95
6.2.4	La personne lésée	95
6.2.5	La population résidente permanente	95
6.2.6	Etat des communes	96
6.3	Principes d'exploitation des données	96
6.3.1	Statistique de sortie	96
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	96
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	96
6.4	Chiffres clés	96
6.4.1	Chiffres absolus	96
6.4.2	Chiffres relatifs.....	96
6.4.3	Graphiques	97
7	Index des tableaux	98
8	Index des figures.....	99

1 Introduction

Avertissement: la statistique 2015 ne peut pas être comparée à celle de 2014. En effet, le service de documentation et signalement a déménagé à Colombier, ce qui a généré un retard de saisie d'environ 600 rapports, soit environ trois semaines. Ainsi, ce sont environ 600 affaires et 800 infractions qui ont été comptées en 2015, au lieu de 2014. Ceci change fortement l'analyse des chiffres que l'on peut faire en 2015 sur l'évolution criminelle. Nous mesurons des tendances à la baisse dans le système d'information INFOPOL, dont les chiffres sont extraits dans les tableaux ci-dessous, en contradiction avec ceux de ce rapport.

En 2015, nouveau comptage de certaines affaires :

- pour chaque affaire de vol par introduction clandestine, il est enregistré une infraction de vol ainsi qu'une infraction de violation de domicile.
- Pour chaque affaire de vol par effraction dans un véhicule, il est enregistré une infraction de vol ainsi qu'une infraction de dommage à la propriété.

Alors que jusqu'en 2014, seule une infraction de vol était comptée.

Dans de telles circonstances, nous renonçons, jusqu'à l'année prochaine à une analyse comparative avec l'année précédente, ceci parce que les données relatives à certaines affaires et infractions ne sont tout simplement pas comparables, méthodologiquement. L'analyse 2016 rétablira l'analyse inter comparative de la statistique policière de la criminalité.

Différence par rapport à l'année précédente

Chiffres du haut: les affaires

Chiffres du bas: les infractions

GROUPE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Infr patrimoine		-6.7%	-0.1%	3.2%	1.6%	-1.5%	23.5%	7.1%	-4.3%	-6.7%	-12.1%
		-5.5%	-0.8%	0.9%	1.6%	-2.0%	21.8%	7.9%	-5.5%	-5.8%	-12.4%
Infr autre/divers		3.4%	4.4%	2.4%	-0.4%	4.1%	9.8%	-7.2%	-4.7%	-8.1%	0.0%
		5.9%	4.8%	3.6%	-0.4%	6.9%	15.5%	-6.2%	-3.3%	-6.8%	0.2%
Infr Istup		-13.7%	0.0%	19.5%	-5.1%	-6.7%	-7.1%	39.6%	-6.2%	-24.5%	-2.3%
		-8.5%	6.5%	34.8%	0.1%	-3.8%	-11.5%	39.9%	-4.7%	-8.2%	-7.5%
Infr intégr corp		5.2%	17.3%	3.9%	-11.2%	1.6%	-3.9%	-1.4%	-8.7%	-5.3%	-3.7%
		5.7%	19.1%	3.7%	-11.0%	1.8%	-2.9%	-2.8%	-9.1%	-2.6%	-6.2%
Infr Letr		-10.8%	-33.1%	-27.6%	6.1%	-10.7%	10.7%	17.8%	22.3%	4.6%	-24.4%
		-11.2%	-27.8%	5.5%	0.7%	-13.7%	10.5%	8.0%	27.6%	0.6%	-30.2%
Infr moeurs		-6.5%	9.7%	0.0%	2.5%	-11.0%	23.4%	-8.9%	-22.1%	0.8%	2.3%
		-1.0%	-6.8%	-1.7%	9.8%	-7.3%	26.6%	-9.4%	-20.7%	17.4%	-11.1%
Incendie		5.8%	5.5%	5.8%	-1.6%	-10.1%	-38.5%	0.0%	5.1%	-13.5%	-16.7%
		3.6%	0.6%	5.2%	3.3%	-11.6%	-38.9%	-2.0%	5.0%	-14.3%	-12.2%
Suicide		5.0%	33.3%	44.6%	0.0%	-12.3%	-18.3%	1.7%	27.1%	-26.7%	23.6%
		5.0%	33.3%	44.6%	1.2%	-12.2%	-18.1%	0.0%	27.1%	-26.7%	23.6%
Décès		24.6%	-11.1%	-5.6%	0.0%	-44.1%	-5.3%	8.3%	84.6%	-62.5%	88.9%
		24.6%	-11.1%	-5.6%	0.0%	-44.1%	-5.3%	8.3%	84.6%	-62.5%	88.9%
Total général		-6.1%	-0.5%	3.0%	0.0%	-2.7%	16.1%	7.2%	-4.4%	-9.3%	-9.9%
		-3.5%	0.8%	5.2%	0.4%	-1.4%	13.9%	7.6%	-4.3%	-6.1%	-9.9%

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal est élevé à Neuchâtel (38.5%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (32.0%).

On notera que ce taux est stable de 38.5% par rapport à 2014 (39%*). Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 91% à Neuchâtel contre 86% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités de taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 25% (19% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 27% à Neuchâtel, contre 14% en moyenne nationale. Cette excellente performance peut s'expliquer par un facteur concret. Le service forensique de la police neuchâteloise se déplace le plus souvent possible sur les interventions et a procédé en

2015 à 454 (456 en 2014) hits par ADN et empreintes digitales, qui débouchent sur la résolution de bien plus d'affaires. D'autres facteurs, non mesurables, comme, la taille du canton, la conduite cantonale de la police (par objectifs) dont la très bonne coordination entre le judiciaire et la proximité est un des points forts, de même que le système d'information de la police neuchâteloise INFOPOL, outil fondamental du policier neuchâtelois et de l'analyse criminelle, facilitent indéniablement l'identification des auteurs et particulièrement des récidivistes.

Personnes prévenues

44% des 2561 prévenus d'infractions (2596 en 2014) au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'il représente environ 1/3 de la population). 11.3 % des prévenus sont mineurs (11.5% en 2014). 23% sont des femmes (25% en 2014) en légère baisse.

Au total, 292 mineurs (296 en 2014, 270 en 2013, 369 en 2012, 387 en 2011, 483 en 2010) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait. 55% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (52% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 3.1% (1% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 71 adultes (dont 24 Suisses) et 3 mineurs (dont 1 Suisse) et que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel. Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (53%) (56% 2014) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (52%) (53% 2014), en baisse pour la première fois depuis 4 ans. On constate que 80% des prévenus (79% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 4% (3% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 16% des auteurs (18% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidante permanente était d'environ 24.9% en 2014 (23.8% au niveau Suisse).

Il apparaît que pour les infractions au CP, le nombre de prévenus faisant partie de la population résidante permanente c'est stabilisée chez les Suisses (-0.2%, -7 prévenus) mais a continué à baisser chez les étrangers résidants (-5.5%, -49 prévenus).

Depuis 2013, une diminution importante est observée auprès des prévenus issus du domaine de l'asile (-21%, - 24 prévenus en 2015 et -39%, -73 en 2014)

Pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente ni au domaine de l'asile, une très forte augmentation a été constatée en 2011-2012: (+53 % +172 prévenus). La légère baisse de 2013 bien marquée en 2014, avec 436 prévenus (- 10% ; - 47 prévenus), se poursuit en 2015 avec (-4% ; -18).

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidante permanente. Sur Neuchâtel, les quatre nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (18% des auteurs étrangers), française (14%), italienne (7%), espagnole (5%) puis arrivent celle en lien avec la géopolitique, soit roumaine (6%), marocaine (5%), kosovar (5%), tunisienne (3%), algérienne (3%).

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 31 infractions graves (21 en 2014, 23 en 2013, 37 en 2012 et 33 en 2011). Nous constatons une hausse des infractions avec violence grave exercée (+48%) et une stabilité des violences d'intensité moyenne exercée (-0.4%). Nous constatons une hausse dans le domaine des violences domestiques 17% en 2015, - 5% en 2014, -3% en 2013, +12% en 2012, -16% en 2011), pour la Suisse (11% en 2015, -7% en 2014, +4% en 2013; +6% en 2012; -4% en 2011).

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (61 en 2015, 68 en 2014, 58 en 2013, 53 en 2012, 75 en 2011 et 59 en 2010) sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans pratiquement la moitié des cas.

L'augmentation globale des infractions contre l'intégrité sexuelle peut être aussi expliquée par les atteintes exercées au travers d'internet.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (68% pour Neuchâtel et 69% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols dans l'analyse des données de référence dans INFOPOL. Neuchâtel a enregistré en 2015 une baisse du total des vols. Les infractions au patrimoine montrent globalement une tendance à la baisse selon leurs spécificités, comme les vols simples (-11%), les vols à la tire (-24%) les vols par effractions (-17%), les vols à l'étalage (-8%) et les vols dans les véhicules (-16%); les vols par introduction clandestine ont nettement diminués (-30%), ainsi que les brigandages (-36%), alors que les escroqueries sont en augmentation (+55%). Nous relevons une spectaculaire baisse des cambriolages dans les appartements (-36%) – ceci pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine – ainsi que dans les habitations individuelles (-24%).

Il y a, dans le canton de Neuchâtel, toujours une proportion sur représentée de vols par introduction clandestine dans les habitations (28%), en comparaison nationale. Ceci est corroboré par le sondage national portant sur la victimisation et le sentiment d'insécurité relevant des taux proches de 30% parmi les victimes de vols dans les habitations. Nous soulignons ici que nous avons mené une campagne de prévention "Anti vols dans les habitations" en 2015, à l'écoute des préoccupations de la population qui déclare, à raison, à plus de 55% craindre d'être victime d'un cambriolage dans les 12 prochains mois (contre 33% en moyenne suisse). Il s'agit là de la principale préoccupation de la population neuchâteloise et les résultats obtenus sont très significatifs en 2015 par rapport aux années précédentes, puisque nous obtenons une baisse de -20% des vols par effraction et des vols par introduction clandestine, de manière générale, dans le canton.

Notons aussi l'augmentation des infractions d'escroquerie (+55%) qui résultent de quelques affaires liées à Internet et aux nouvelles possibilités d'achat à distance, Une ou quelques personnes sont susceptibles de bouleverser les ratios de ce type d'infraction lorsqu'il s'agit d'achats compulsifs, ce qui a été le cas en 2015.

Relevons aussi le cas des vols de véhicules, et plus spécifiquement des vols de vélos, coïncidant à une forte augmentation due à l'introduction des "vélos-libres" dans les principales villes du canton. Ces vélos étant faiblement protégés, ils ont été l'objet d'atteintes au patrimoine systématiquement dénoncées par la possibilité d'annonce en ligne qu'offre la police neuchâteloise pour certains délits. De manière conjoncturelle, la consommation symptomatique de méthamphétamine dans le canton de Neuchâtel et le désarroi des plus addictifs ont engendré un financement de cette toxicomanie par les vols de vélos et la revente sur Internet et/ou dans des magasins spécialisés dans la vente d'occasion. Ces deux phénomènes expliquent en l'état l'augmentation constatée. La police neuchâteloise mettra en oeuvre une campagne de prévention à ce sujet en 2016.

Enfin, en matière d'infractions au patrimoine, la statistique montre une forte augmentation des vols par astuce en 2015 (+21%). Or, un seul homme est à la base de cette augmentation, cette affaire ayant déjà été médiatisée, en la personne d'un ressortissant français organisant de faux contrôles d'étanchéité des fenêtres, dans des immeubles, principalement. Après quelques mois d'activité, il est devenu le principal objectif de la police neuchâteloise qui a débouché à son arrestation, de même que son envergure intercantonale, ceci pour plus de 60 infractions réalisées et tentatives.

Loi sur les stupéfiants

1836 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (1815 en 2014). Les dénonciations sont stables dans ce domaine. La consommation de chanvre reste l'addiction la plus fréquente suivie par celle des stimulants dont la cocaïne et la méthamphétamine. Nous n'avons pas de scènes ouvertes. Par contre, dans les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, des restaurants, des places ou parcs publics sont connus comme lieux de rencontre des toxicomanes. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2015. Seul le phénomène des trafiquants de rue de l'Afrique de l'Ouest s'est poursuivi. Ces dealers n'hésitent pas à racoler à la recherche d'une nouvelle clientèle. En 2015, les saisies réalisées d'élèvent à 1 kilo de cocaïne. La lutte contre le trafic de stupéfiant (NARKO) continue et le nombre de trafiquants interpellés en 2015 s'élève à 104. Le MP a délivré des ordonnances pénales pour un total de 3'860 jours fermes et 1'965 jours-amende avec sursis en 2015. Ainsi un nombre important de trafiquants ont quitté le territoire cantonal, voire sont partis à l'étranger.

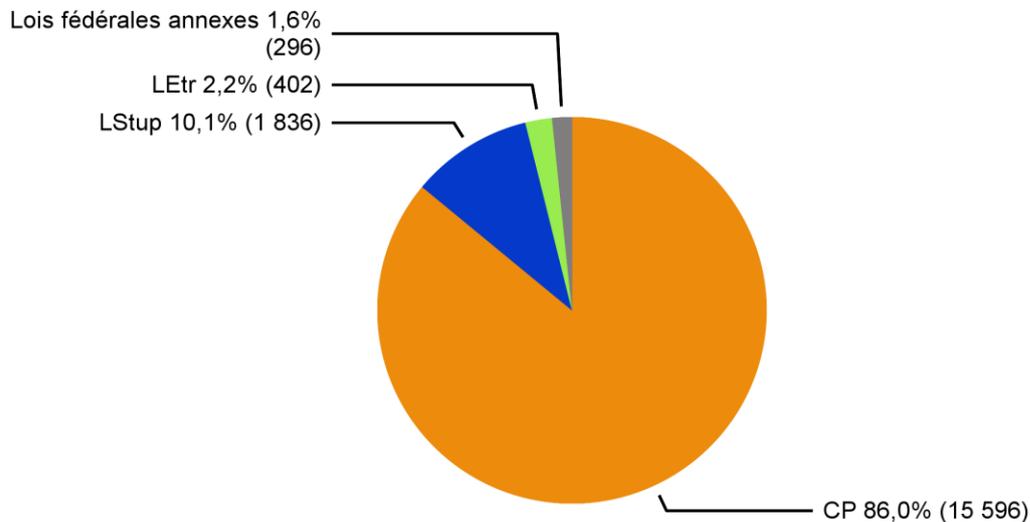
Des cambriolages, vols et brigandages continuent à être commis par certains toxicomanes pour financer leur consommation.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, ni les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes n'entrent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	14 462	40,7%	15 596	38,4%	8%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 815	99,6%	1 836	99,6%	1%
Loi sur les étrangers (LEtr)	622	100,0%	402	100,0%	-35%
Autres lois fédérales annexes	131	98,5%	296	98,3%	126%

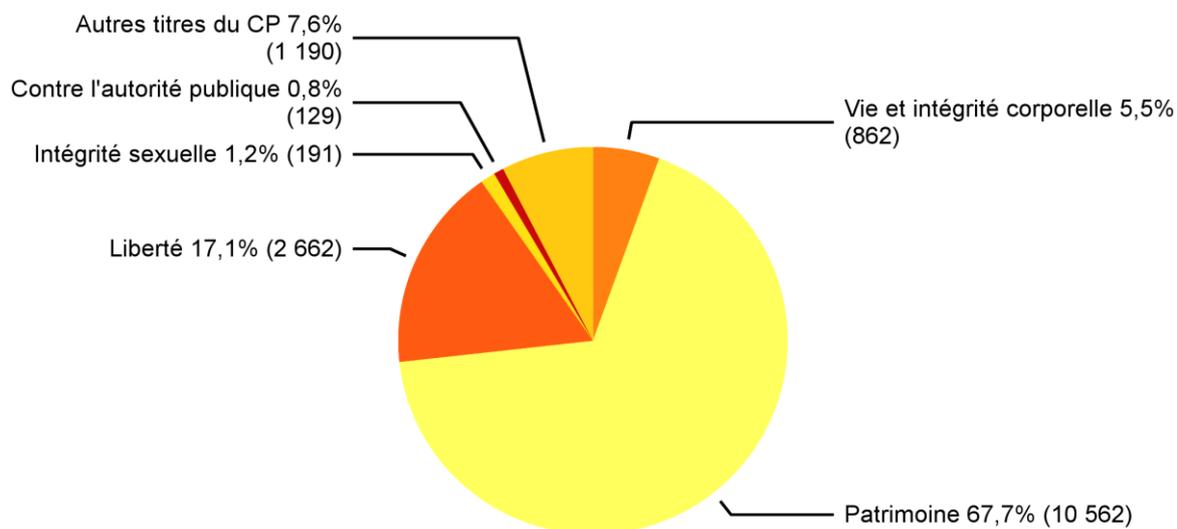
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	14 462	40,7%	15 596	38,4%	8%
Total vie et intégrité corporelle	841	93,3%	862	91,3%	2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	4	100,0%	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	80,0%	9	100,0%	80%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	238	88,7%	201	90,5%	-16%
Total patrimoine	9 968	27,1%	10 562	25,2%	6%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 643	26,0%	5 410	24,1%	-4%
dont vol par effraction	1 491	27,3%	1 442	26,7%	-3%
dont vol à l'arrachée	42	16,7%	36	8,3%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139)	704	12,4%	909	13,9%	29%
Brigandage (Art. 140)	64	35,9%	44	34,1%	-31%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 232	18,3%	1 497	20,8%	22%
Escroquerie (Art. 146)	130	52,3%	202	48,5%	55%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	17,6%	12	58,3%	-29%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	64	100,0%	55	100,0%	-14%
Total honneur, domaine secret ou privé	685	94,6%	747	92,4%	9%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	109	90,8%	83	83,1%	-24%
Total liberté	2 241	51,1%	2 662	44,6%	19%
Menaces (Art. 180)	520	96,5%	507	95,9%	-3%
Contrainte (Art. 181)	36	97,2%	37	89,2%	3%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	0,0%	1	100,0%	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	50,0%	9	77,8%	350%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	112	86,6%	98	83,7%	-13%
Total intégrité sexuelle	193	86,5%	191	84,8%	-1%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	68	89,7%	61	86,9%	-10%
Viol (Art. 190)	15	73,3%	16	81,3%	7%
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	85,7%	9	33,3%	29%

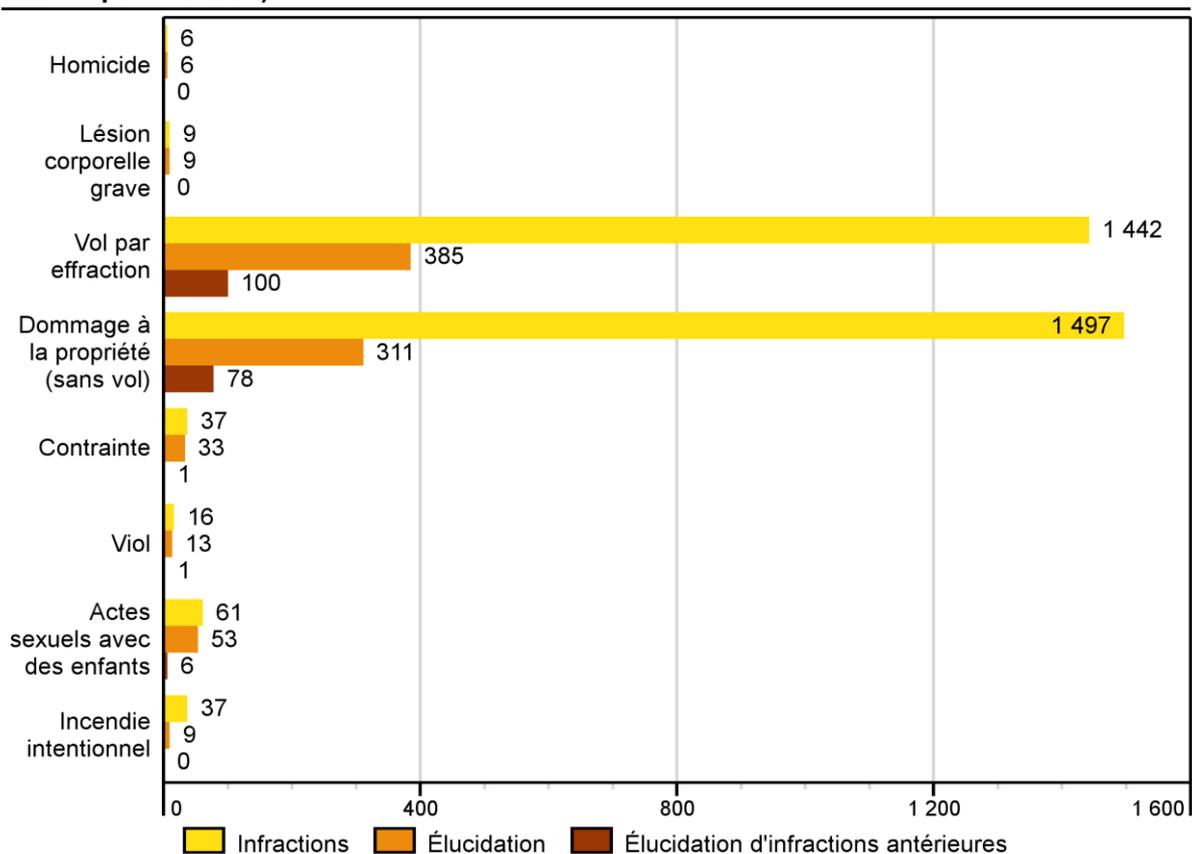
Pornographie (Art. 197)	26	96,2%	23	100,0%	-12%
Total danger collectif	75	50,7%	74	58,1%	-1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	36	25,0%	37	24,3%	3%
Total autorité publique	109	97,2%	129	98,4%	18%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	56	98,2%	72	97,2%	29%
Total administration de la justice	111	95,5%	127	98,4%	14%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	25	100,0%	8	100,0%	-68%
Autres infractions du Code pénal	239	77,8%	242	86,0%	1%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

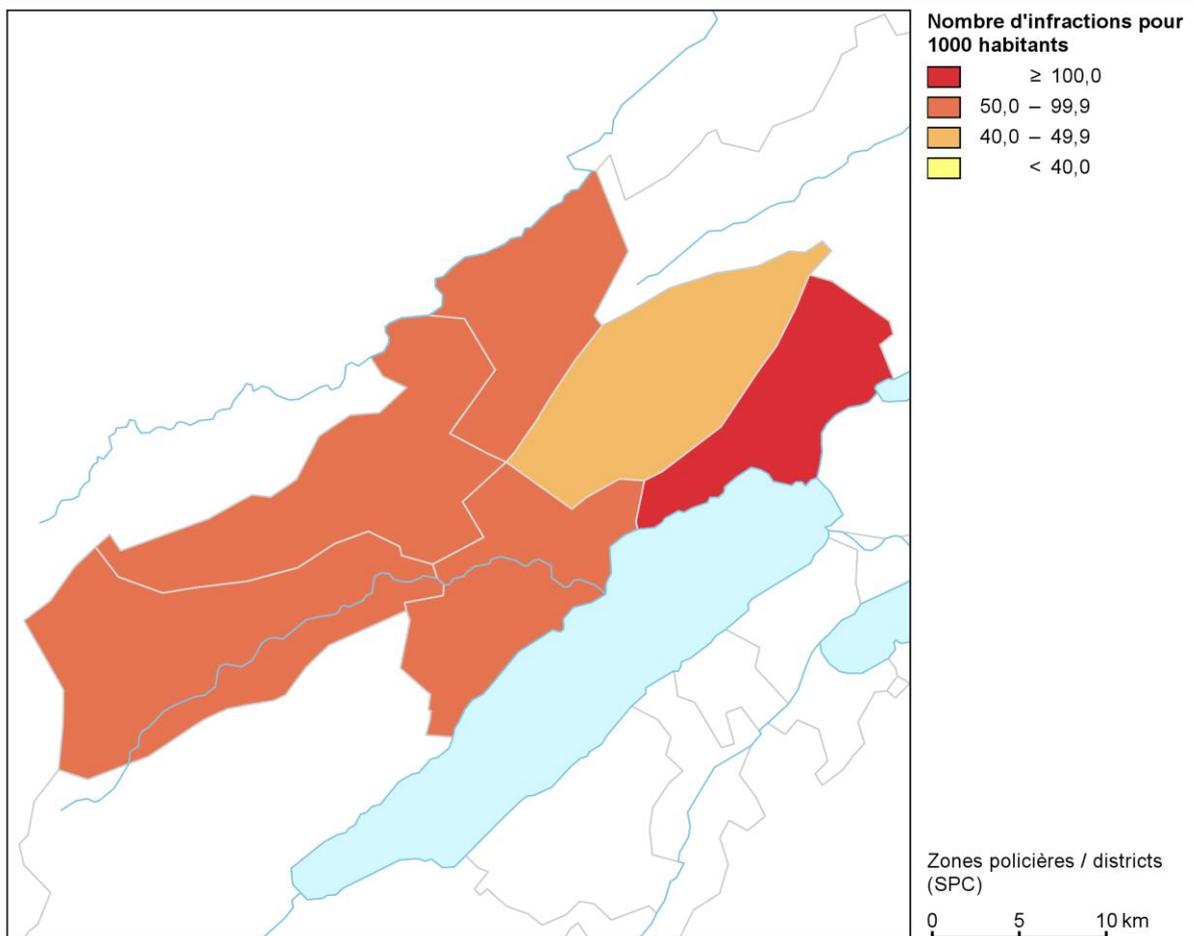
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

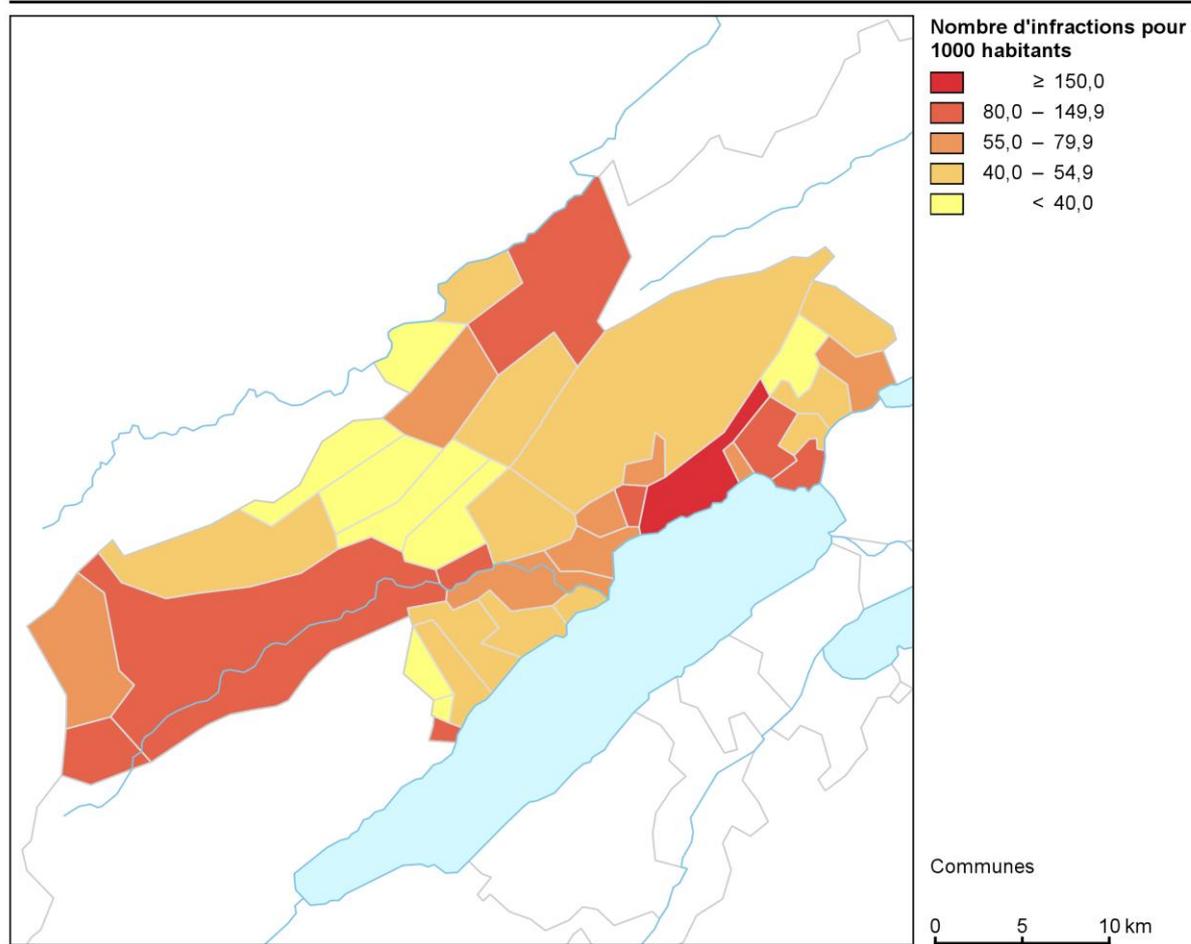
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	6 482	53 682	120,7	6 872	53 676	128,0	6%
La Chaux-de-Fonds	3 412	39 859	85,6	3 706	40 192	92,2	9%
Boudry	2 073	39 653	52,3	2 485	40 028	62,1	20%
Val-de-Ruz	755	16 649	45,3	717	16 891	42,4	-5%
Le Locle	703	14 487	48,5	805	14 489	55,6	15%
Val-de-Travers	1 037	12 072	85,9	1 011	12 051	83,9	-3%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	3 384	38 699	87,4	3 655	39 027	93,7	8%
Neuchâtel	4 741	33 756	140,4	5 300	33 815	156,7	12%
Val-de-Ruz	742	16 164	45,9	685	16 399	41,8	-8%
Val-de-Travers	924	10 900	84,8	918	10 854	84,6	-1%
Le Locle	583	10 425	55,9	686	10 433	65,8	18%
Milvignes	501	8 975	55,8	655	8 998	72,8	31%
Peseux	384	5 771	66,5	472	5 854	80,6	23%
Boudry	253	5 293	47,8	362	5 496	65,9	43%
La Tène	532	4 834	110,1	601	4 823	124,6	13%
Cortailod	164	4 702	34,9	241	4 759	50,6	47%
Corcelles-Cormondrèche	227	4 681	48,5	274	4 689	58,4	21%
Le Landeron	326	4 513	72,2	288	4 467	64,5	-12%
Bevaix	190	3 872	49,1	160	3 863	41,4	-16%
Saint-Blaise	333	3 270	101,8	295	3 246	90,9	-11%
Hauterive (NE)	226	2 579	87,6	166	2 560	64,8	-27%
Saint-Aubin-Sauges	179	2 409	74,3	126	2 445	51,5	-30%
Gorgier	117	2 001	58,5	101	1 983	50,9	-14%
Cressier (NE)	150	1 930	77,7	87	1 928	45,1	-42%
Cornaux	132	1 585	83,3	86	1 605	53,6	-35%
Les Ponts-de-Martel	42	1 276	32,9	41	1 275	32,2	-2%
Rochefort	35	1 104	31,7	52	1 098	47,4	49%
Les Brenets	42	1 079	38,9	30	1 062	28,2	-29%
Lignières	32	949	33,7	46	954	48,2	44%
La Sagne	17	940	18,1	41	947	43,3	141%
Les Verrières	70	704	99,4	53	718	73,8	-24%
La Brévine	20	655	30,5	27	646	41,8	35%
La Chaux-du-Milieu	7	483	14,5	10	499	20,0	43%
Valangin	13	485	26,8	32	492	65,0	146%
La Côte-aux-Fées	43	468	91,9	40	479	83,5	-7%
Le Cerneux-Péquignot	0	322	0,0	9	317	28,4	-

Enges	10	266	37,6	3	278	10,8	-70%
Vaumarcus	6	265	22,6	24	268	89,6	300%
Brot-Plamboz	9	247	36,4	2	257	7,8	-78%
Montalchez	4	252	15,9	8	240	33,3	100%
Fresens	0	223	0,0	2	237	8,4	–
Les Planchettes	11	220	50,0	10	218	45,9	-9%
Brot-Dessous	13	105	123,8	8	98	81,6	-38%

© OFS, Neuchâtel 2016

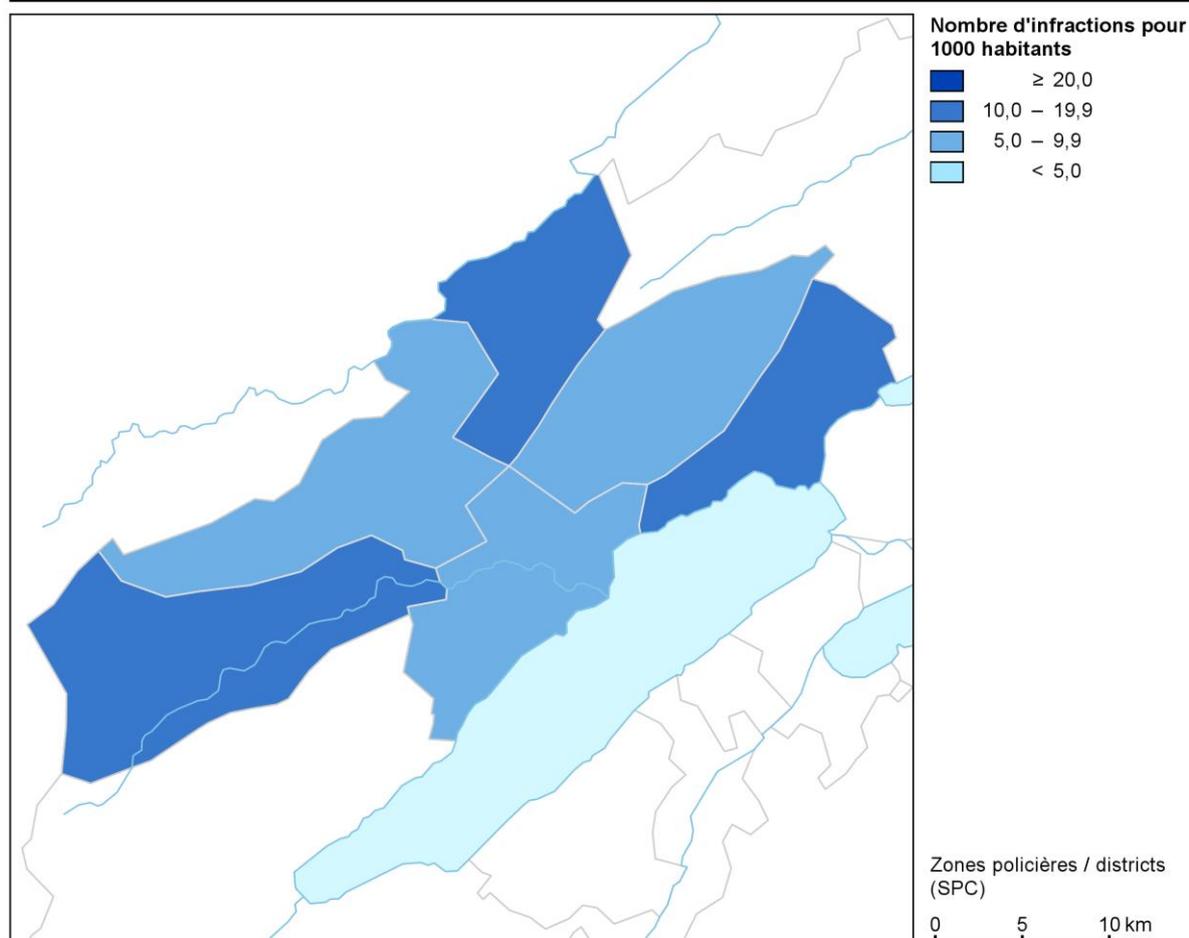
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

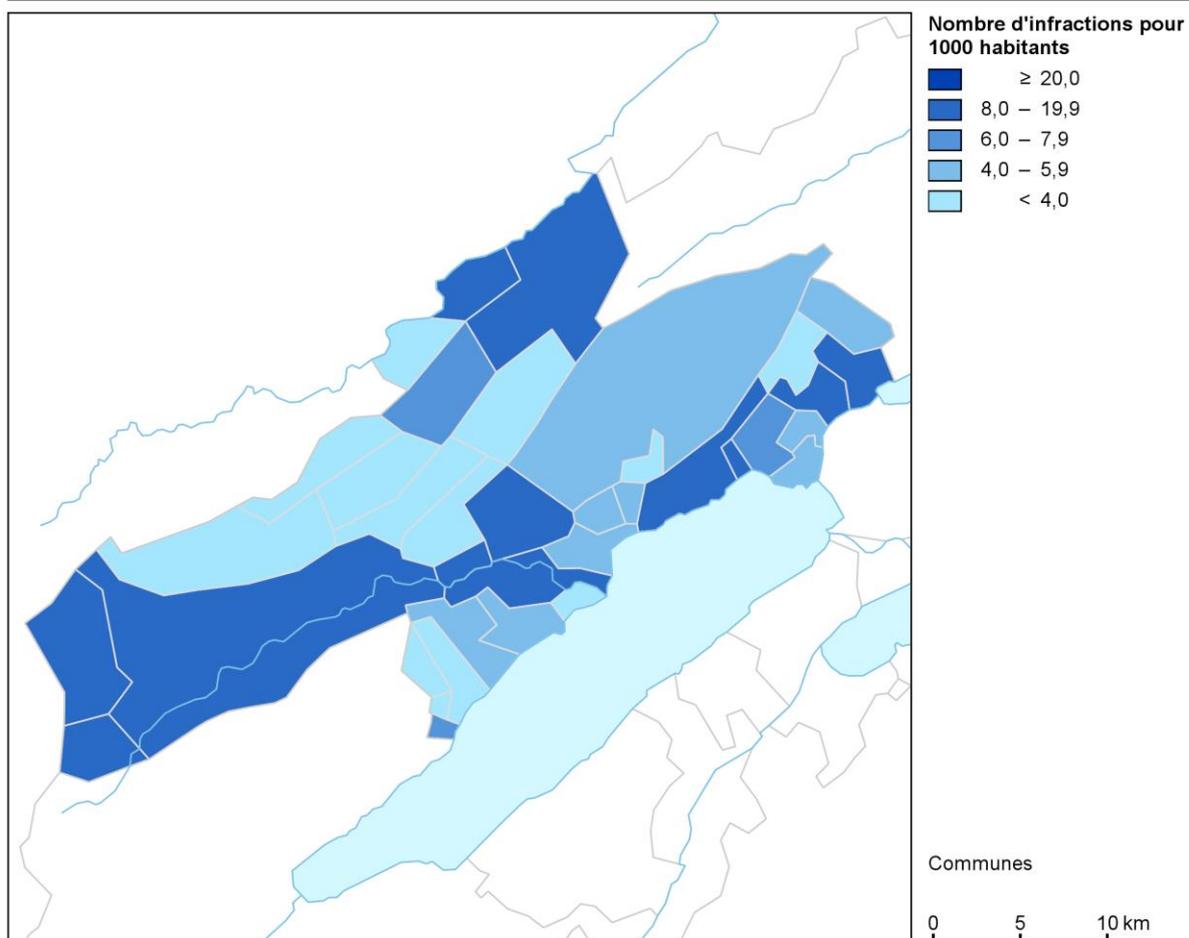
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	647	53 682	12,1	786	53 676	14,6	21%
La Chaux-de-Fonds	627	39 859	15,7	514	40 192	12,8	-18%
Boudry	175	39 653	4,4	224	40 028	5,6	28%
Val-de-Ruz	70	16 649	4,2	98	16 891	5,8	40%
Le Locle	165	14 487	11,4	86	14 489	5,9	-48%
Val-de-Travers	131	12 072	10,9	128	12 051	10,6	-2%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	624	38 699	16,1	509	39 027	13,0	-18%
Neuchâtel	550	33 756	16,3	649	33 815	19,2	18%
Val-de-Ruz	64	16 164	4,0	98	16 399	6,0	53%
Val-de-Travers	114	10 900	10,5	110	10 854	10,1	-4%
Le Locle	148	10 425	14,2	79	10 433	7,6	-47%
Milvignes	41	8 975	4,6	46	8 998	5,1	12%
Peseux	26	5 771	4,5	32	5 854	5,5	23%
Boudry	20	5 293	3,8	56	5 496	10,2	180%
La Tène	14	4 834	2,9	21	4 823	4,4	50%
Cortailod	43	4 702	9,1	13	4 759	2,7	-70%
Corcelles-Cormondrèche	12	4 681	2,6	23	4 689	4,9	92%
Le Landeron	38	4 513	8,4	36	4 467	8,1	-5%
Bevaix	9	3 872	2,3	22	3 863	5,7	144%
Saint-Blaise	13	3 270	4,0	24	3 246	7,4	85%
Hauterive (NE)	13	2 579	5,0	21	2 560	8,2	62%
Saint-Aubin-Sauges	11	2 409	4,6	9	2 445	3,7	-18%
Gorgier	9	2 001	4,5	9	1 983	4,5	0%
Cressier (NE)	9	1 930	4,7	21	1 928	10,9	133%
Cornaux	7	1 585	4,4	9	1 605	5,6	29%
Les Ponts-de-Martel	9	1 276	7,1	3	1 275	2,4	-67%
Rochefort	2	1 104	1,8	11	1 098	10,0	450%
Les Brenets	5	1 079	4,6	3	1 062	2,8	-40%
Lignières	3	949	3,2	4	954	4,2	33%
La Sagne	3	940	3,2	3	947	3,2	0%
Les Verrières	9	704	12,8	9	718	12,5	0%
La Brévine	0	655	0,0	1	646	1,5	-
La Chaux-du-Milieu	0	483	0,0	0	499	0,0	0%
Valangin	6	485	12,4	0	492	0,0	-100%
La Côte-aux-Fées	8	468	17,1	9	479	18,8	13%
Le Cerneux-Péquignot	2	322	6,2	0	317	0,0	-100%

Enges	0	266	0,0	1	278	3,6	–
Vaumarcus	1	265	3,8	2	268	7,5	100%
Brot-Plamboz	1	247	4,0	0	257	0,0	-100%
Montalchez	0	252	0,0	0	240	0,0	0%
Fresens	0	223	0,0	0	237	0,0	0%
Les Planchettes	0	220	0,0	2	218	9,2	–
Brot-Dessous	1	105	9,5	1	98	10,2	0%

© OFS, Neuchâtel 2016

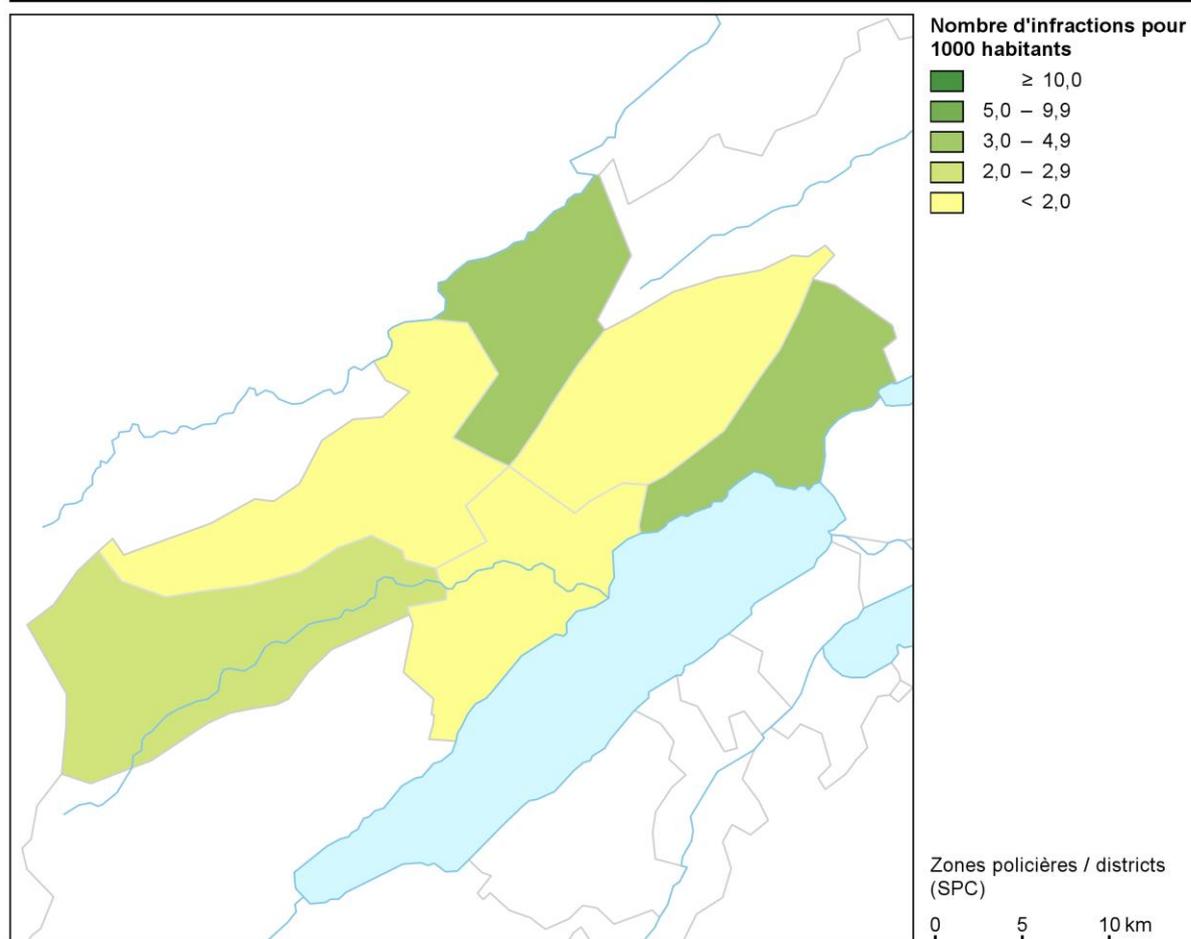
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

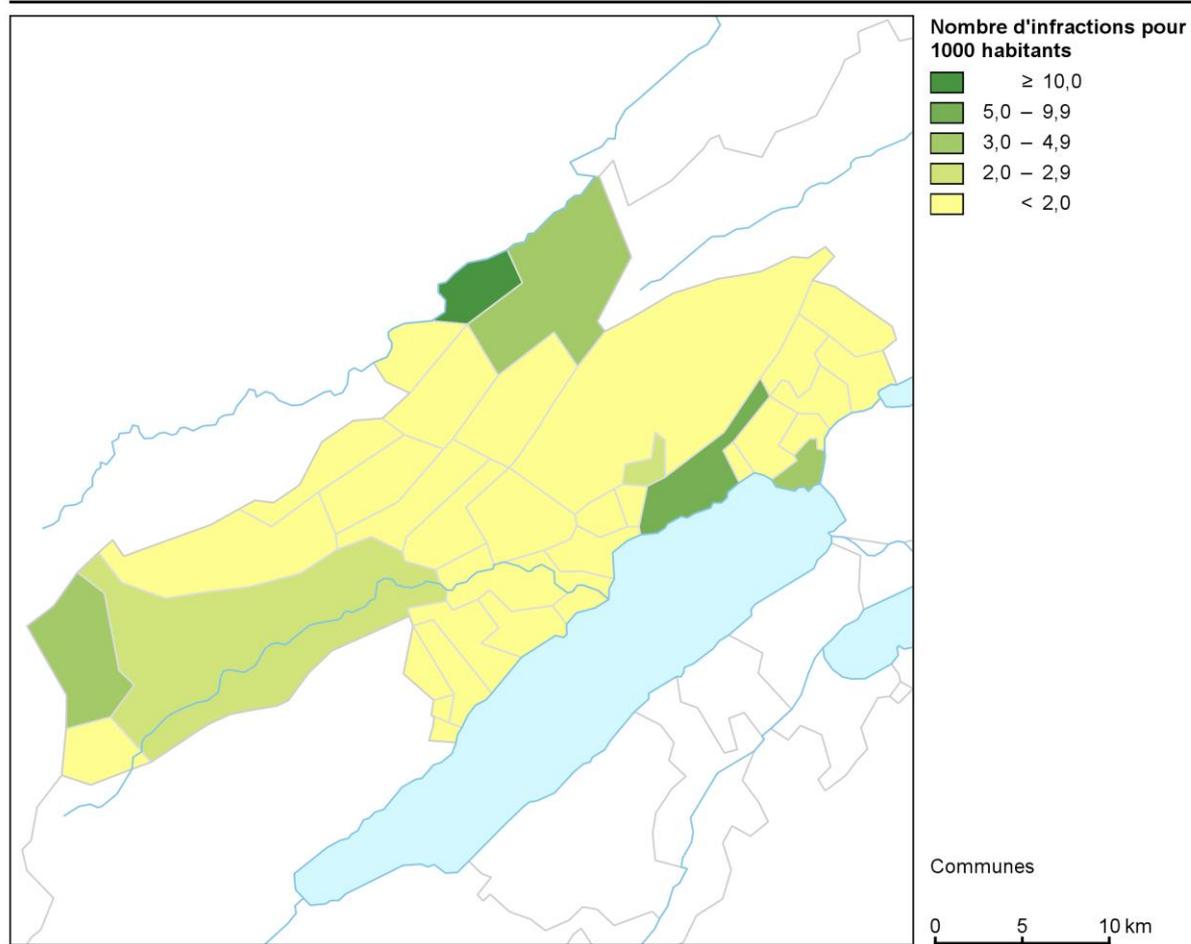
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	211	53 682	3,9	210	53 676	3,9	0%
La Chaux-de-Fonds	286	39 859	7,2	121	40 192	3,0	-58%
Boudry	29	39 653	0,7	22	40 028	0,5	-24%
Val-de-Ruz	30	16 649	1,8	7	16 891	0,4	-77%
Le Locle	34	14 487	2,3	16	14 489	1,1	-53%
Val-de-Travers	32	12 072	2,7	26	12 051	2,2	-19%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	283	38 699	7,3	118	39 027	3,0	-58%
Neuchâtel	192	33 756	5,7	185	33 815	5,5	-4%
Val-de-Ruz	27	16 164	1,7	6	16 399	0,4	-78%
Val-de-Travers	26	10 900	2,4	23	10 854	2,1	-12%
Le Locle	29	10 425	2,8	14	10 433	1,3	-52%
Milvignes	6	8 975	0,7	8	8 998	0,9	33%
Peseux	11	5 771	1,9	7	5 854	1,2	-36%
Boudry	5	5 293	0,9	2	5 496	0,4	-60%
La Tène	3	4 834	0,6	18	4 823	3,7	500%
Cortailod	0	4 702	0,0	2	4 759	0,4	–
Corcelles-Cormondrèche	3	4 681	0,6	0	4 689	0,0	-100%
Le Landeron	4	4 513	0,9	0	4 467	0,0	-100%
Bevaix	1	3 872	0,3	0	3 863	0,0	-100%
Saint-Blaise	6	3 270	1,8	2	3 246	0,6	-67%
Hauterive (NE)	1	2 579	0,4	4	2 560	1,6	300%
Saint-Aubin-Sauges	0	2 409	0,0	3	2 445	1,2	–
Gorgier	0	2 001	0,0	0	1 983	0,0	0%
Cressier (NE)	0	1 930	0,0	1	1 928	0,5	–
Cornaux	5	1 585	3,2	0	1 605	0,0	-100%
Les Ponts-de-Martel	1	1 276	0,8	0	1 275	0,0	-100%
Rochefort	3	1 104	2,7	0	1 098	0,0	-100%
Les Brenets	4	1 079	3,7	2	1 062	1,9	-50%
Lignières	0	949	0,0	0	954	0,0	0%
La Sagne	3	940	3,2	0	947	0,0	-100%
Les Verrières	6	704	8,5	3	718	4,2	-50%
La Brévine	0	655	0,0	0	646	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	0	483	0,0	0	499	0,0	0%
Valangin	3	485	6,2	1	492	2,0	-67%
La Côte-aux-Fées	0	468	0,0	0	479	0,0	0%
Le Cerneux-Péquignot	0	322	0,0	0	317	0,0	0%

Enges	0	266	0,0	0	278	0,0	0%
Vaumarcus	0	265	0,0	0	268	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	247	0,0	0	257	0,0	0%
Montalchez	0	252	0,0	0	240	0,0	0%
Fresens	0	223	0,0	0	237	0,0	0%
Les Planchettes	0	220	0,0	3	218	13,8	–
Brot-Dessous	0	105	0,0	0	98	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

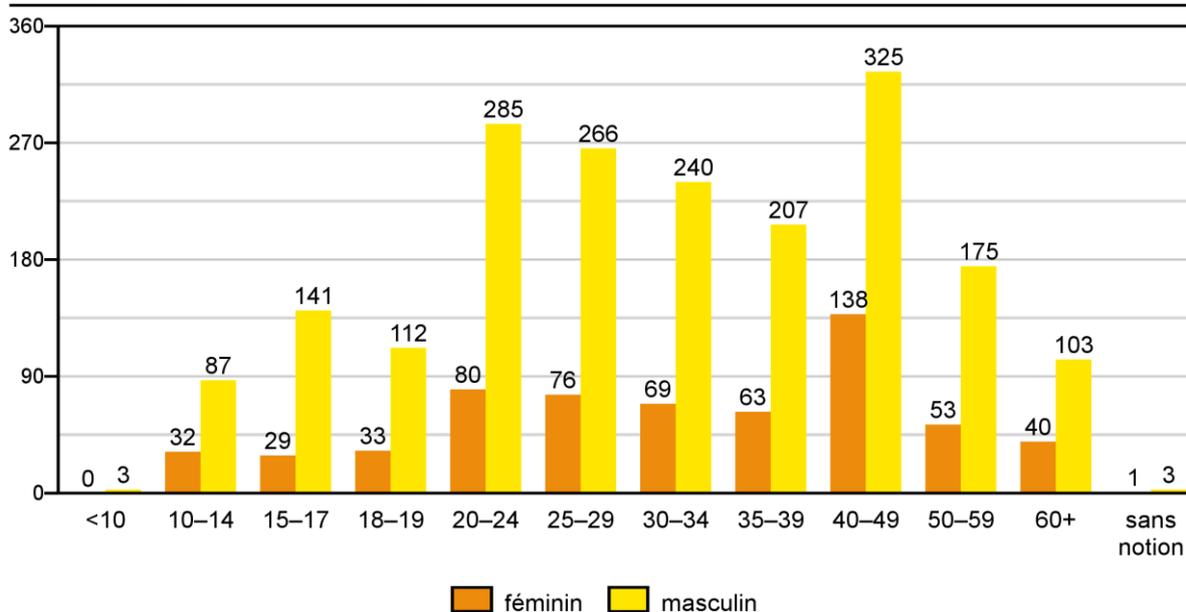
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

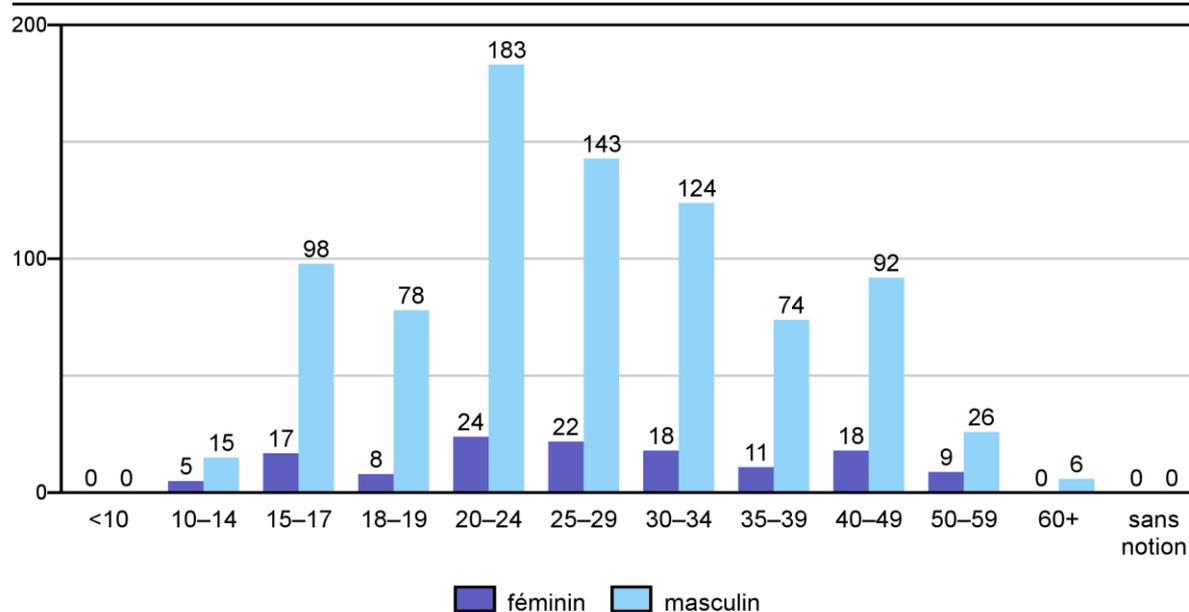
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

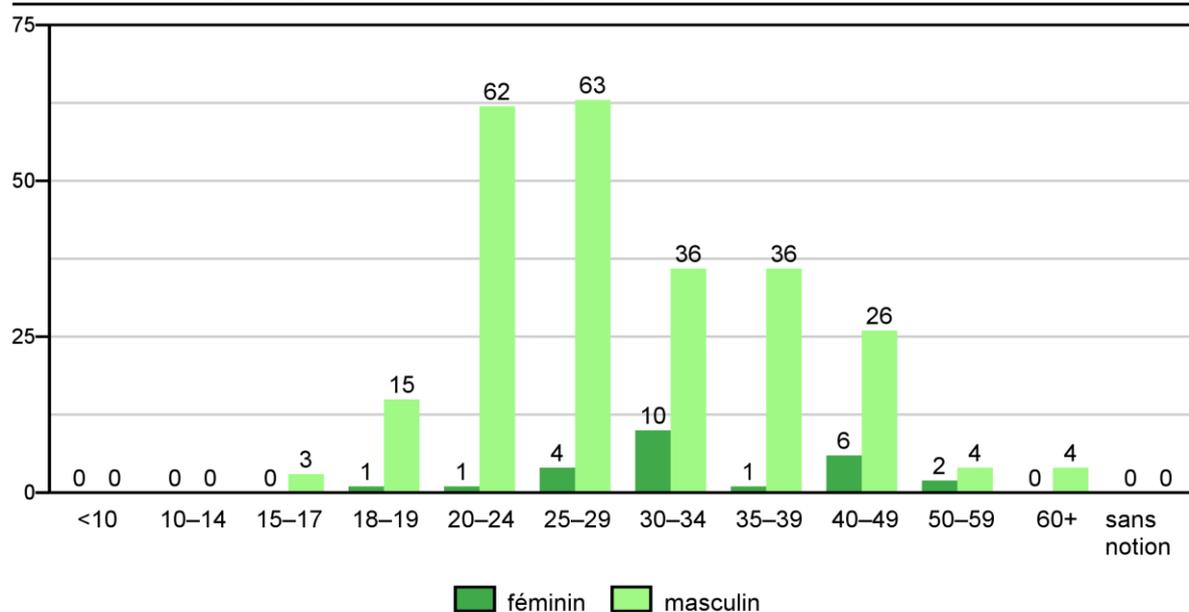
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

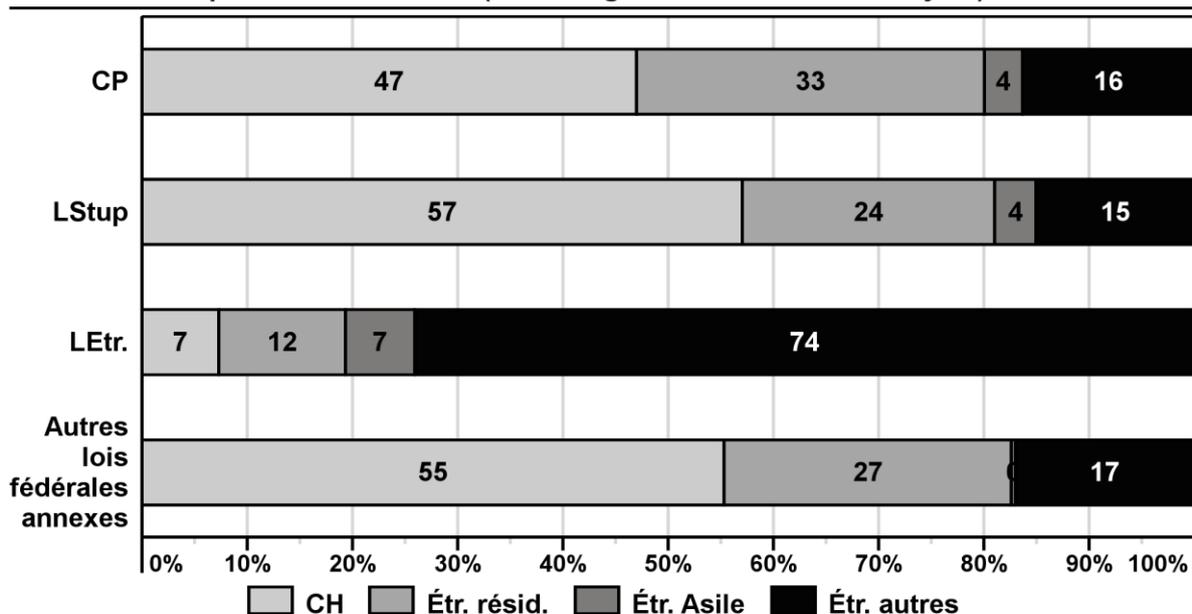
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 561	2 050	93	418
Suisse	1 203	1 203		
Total étrangers	1 358	847	93	418
Portugal	245	227	0	18
France	184	92	0	92
Italie	89	83	0	6
Roumanie	74	11	0	63
Maroc	71	38	6	27
Kosovo	68	48	1	19
Espagne	66	53	0	13
Tunisie	46	23	5	18
Algérie	45	3	2	40
Turquie	32	25	1	6
Congo (Kinshasa)	31	26	1	4
Géorgie	28	0	17	11
Cameroun	23	19	2	2
Bosnie et Herzégovine	22	18	1	3
Serbie-et-Monténégro	20	11	3	6
Erythrée	18	10	7	1
Brésil	18	15	0	3
Russie	17	6	7	4
Angola	14	12	1	1
Irak	14	8	3	3
Côte d'Ivoire	12	9	0	3
Inconnu	11	1	0	10
Sénégal	10	6	0	4
Autres nationalités	200	103	36	61

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 *Loi sur les stupéfiants (LStup)*

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

Statut de séjour

	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	971	787	38	146
Suisse	554	554		
Total étrangers	417	233	38	146
Portugal	68	66	0	2
France	60	32	0	28
Italie	43	41	0	2
Nigéria	25	0	10	15
Espagne	21	16	0	5
Algérie	20	2	0	18
Maroc	15	6	1	8
Tunisie	12	5	0	7
Autres nationalités	153	65	27	61

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	274	53	18	203
Suisse	20	20		
Total étrangers	254	33	18	203
Nigéria	36	1	5	30
Algérie	33	1	0	32
Kosovo	28	5	0	23
Tunisie	23	4	1	18
Maroc	21	3	1	17
Autres nationalités	113	19	11	83

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	136	66	38	16	33	3	292
Suisses	86	39	22	11	22	1	181
Étrangers	50	27	16	5	11	2	111
résidents	32	19	11	2	9	2	75
asile	3	2	2	2	0	0	9
autres	15	6	3	1	2	0	27
Total adultes	1 029	478	305	137	249	71	2 269
Suisses	496	214	137	54	97	24	1 022
Étrangers	533	264	168	83	152	47	1 247
résidents	313	182	109	67	84	17	772
asile	45	16	4	5	10	4	84
autres	175	66	55	11	58	26	391

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	85	32	11	4	3	0	135
Suisses	59	24	10	3	2	0	98
Étrangers	26	8	1	1	1	0	37
résidents	23	8	1	1	1	0	34
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	1	0	0	0	0	0	1

Total adultes	430	215	112	38	39	2	836
Suisses	232	107	72	23	22	0	456
Étrangers	198	108	40	15	17	2	380
résidents	95	58	20	11	13	2	199
asile	16	15	5	0	0	0	36
autres	87	35	15	4	4	0	145

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	2	0	1	0	0	0	3
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	2	0	1	0	0	0	3
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	1	0	0	0	3
Total adultes	187	61	15	3	5	0	271
Suisses	14	6	0	0	0	0	20
Étrangers	173	55	15	3	5	0	251
résidents	30	2	1	0	0	0	33
asile	17	1	0	0	0	0	18
autres	126	52	14	3	5	0	200

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5–10	>10
Nombre d'infractions	4 695	1 014	145	54	66	13

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

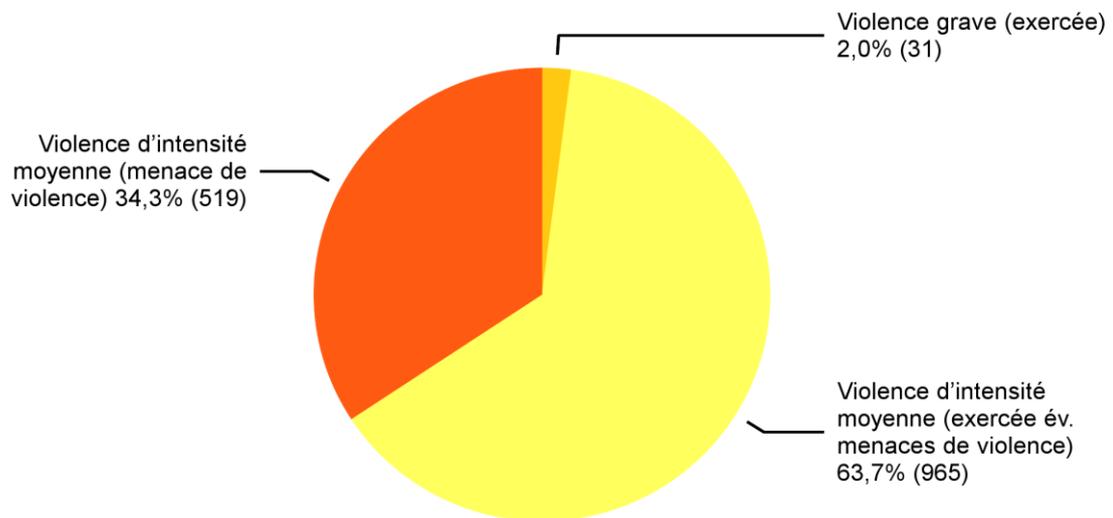
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	1 527	91,2%	1 515	91,3%	-1%
Violence grave (exercée)	21	76,2%	31	90,3%	48%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	6	100,0%	500%
Homicides avec arme à feu	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	0	–	4	100,0%	–
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	80,0%	9	100,0%	80%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	6	100,0%	200%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	3	66,7%	3	100,0%	0%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	15	73,3%	16	81,3%	7%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	969	90,0%	965	89,3%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	238	88,7%	201	90,5%	-16%
Voies de fait (Art. 126)	518	96,5%	510	93,5%	-2%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	7	100,0%	25	96,0%	257%
Participation à agression (Art. 134) ¹	21	81,0%	47	76,6%	124%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	64	35,9%	44	34,1%	-31%
Contrainte (Art. 181)	36	97,2%	37	89,2%	3%

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	2	50,0%	9	77,8%	350%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	85,2%	19	89,5%	-30%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	56	98,2%	72	97,2%	29%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	537	94,0%	519	95,0%	-3%
Menaces (Art. 180)	520	96,5%	507	95,9%	-3%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	17,6%	12	58,3%	-29%

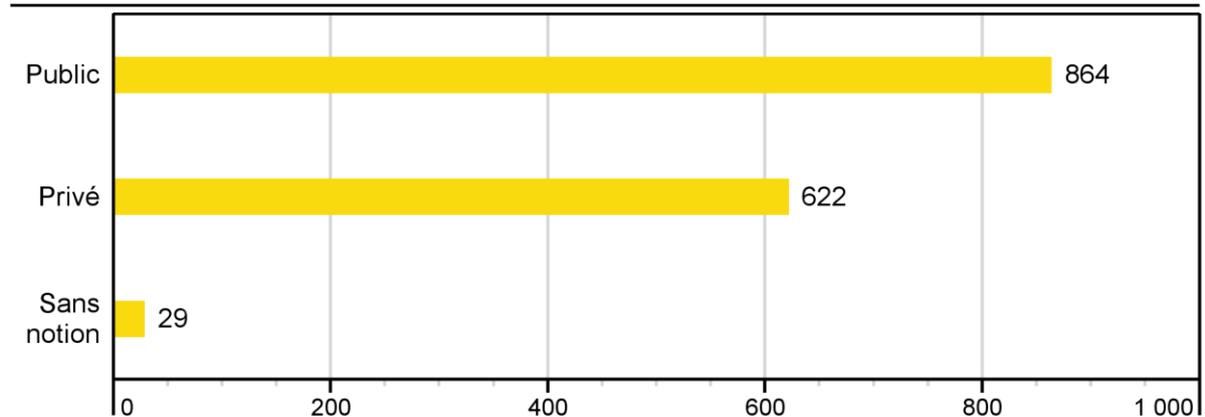
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public–privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public–privé



État de la base de données: 11.2.2016

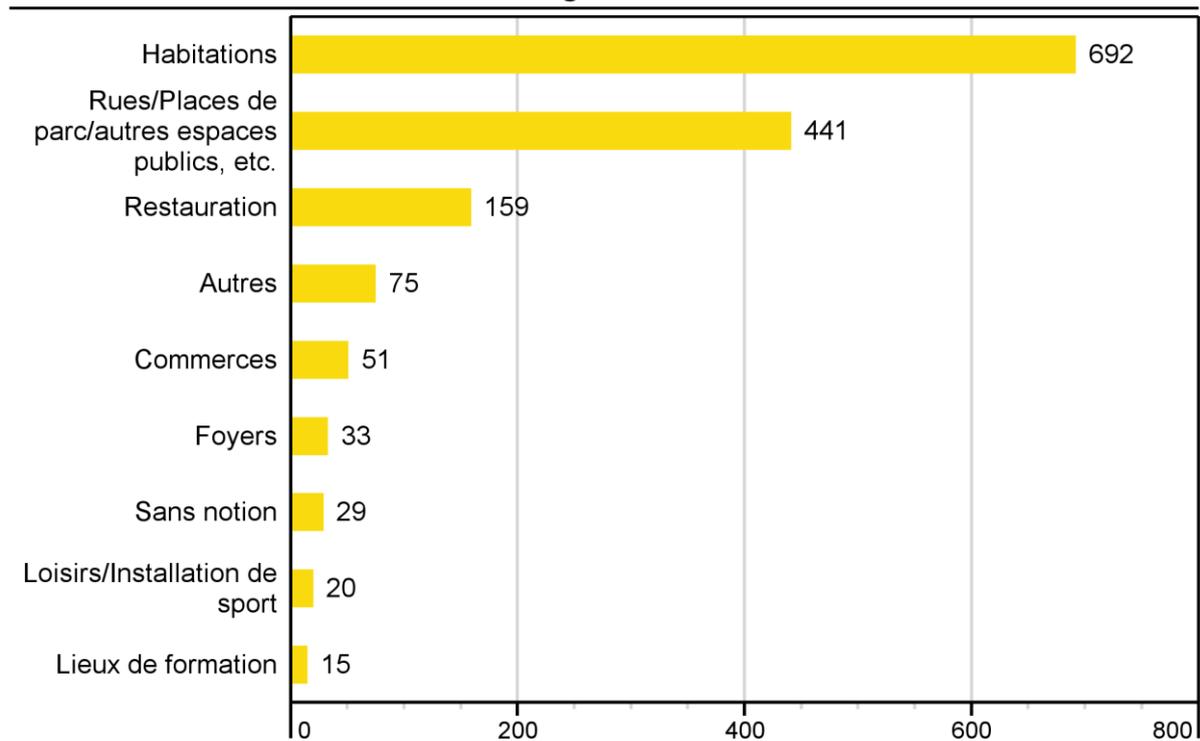
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

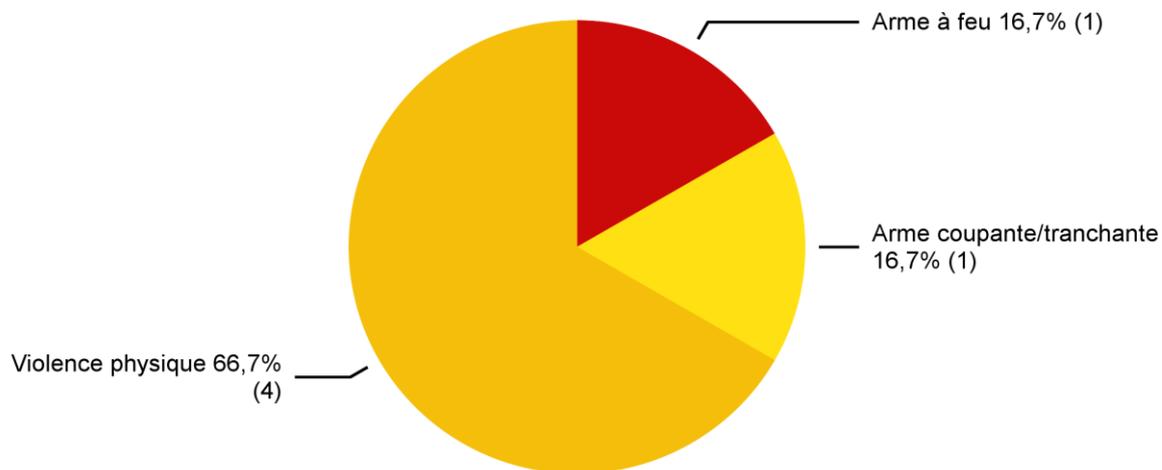
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 11.2.2016

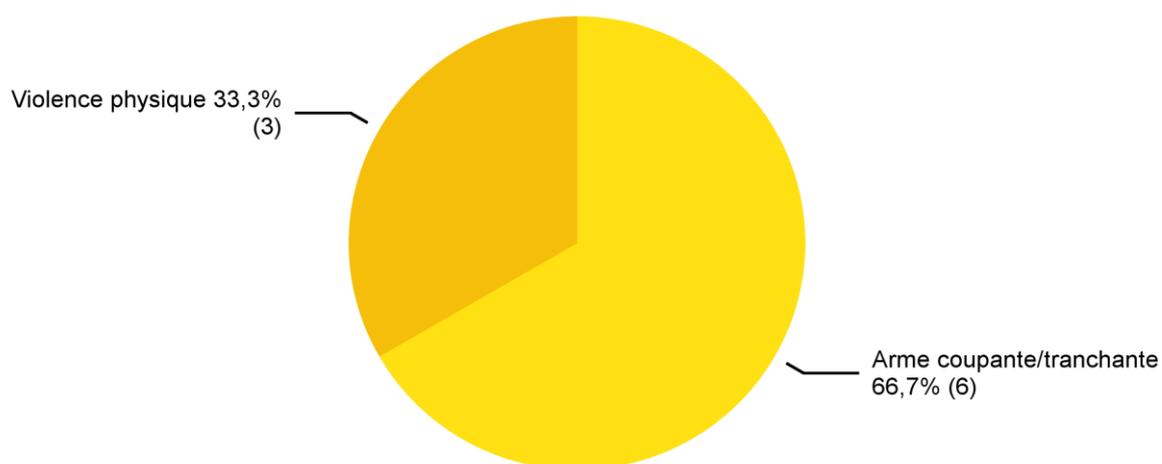
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	1 017	86	187	744	780	573	432
Violence grave (exercée)	24	2	7	15	23	11	9
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	0	1	4	5	3	2
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	1	1
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	3	0	0	3	3	2	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	2	3	2	6	3	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	4	2	2	0	4	2	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	3	0	1	2	2	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	12	0	3	9	12	5	5
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	765	72	145	548	580	432	326
Lésions corporelles simples (Art. 123)	191	27	35	129	162	108	84
Voies de fait (Art. 126)	441	24	70	347	297	248	211
Participation à rixe (Art. 133)	24	4	9	11	19	20	5
Participation à agression (Art. 134)	21	7	8	6	19	10	6
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	26	1	10	15	26	23	4
Contrainte (Art. 181)	36	2	5	29	31	16	15
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	1	1	1	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	10	1	3	6	8	7	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	18	9	0	9	17	9	6

Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	75	2	24	49	66	37	20
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	500	25	79	396	396	302	242
Menaces (Art. 180)	496	24	79	393	392	298	238
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	8	2	2	4	6	5	5

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	1 160	118	199	835	597	555	8
Violence grave (exercée)	31	8	8	15	10	21	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	6	2	3	1	2	4	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	4	2	2	0	1	3	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	9	0	1	8	8	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	0	1	5	6	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	0	0	3	2	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	16	6	4	6	0	16	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	850	89	145	611	440	405	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	194	22	35	137	117	77	0
Voies de fait (Art. 126)	474	44	84	346	212	262	0
Participation à rixe (Art. 133)	17	3	5	9	12	5	0
Participation à agression (Art. 134)	26	2	12	12	23	3	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	50	4	12	30	28	18	4
Contrainte (Art. 181)	32	5	4	23	4	28	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	10	2	5	3	2	8	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	18	10	1	7	4	14	0

Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	80	0	3	76	62	17	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	557	38	100	416	252	302	3
Menaces (Art. 180)	545	35	97	410	241	301	3
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	15	4	4	7	13	2	0

© OFS, Neuchâtel 2016

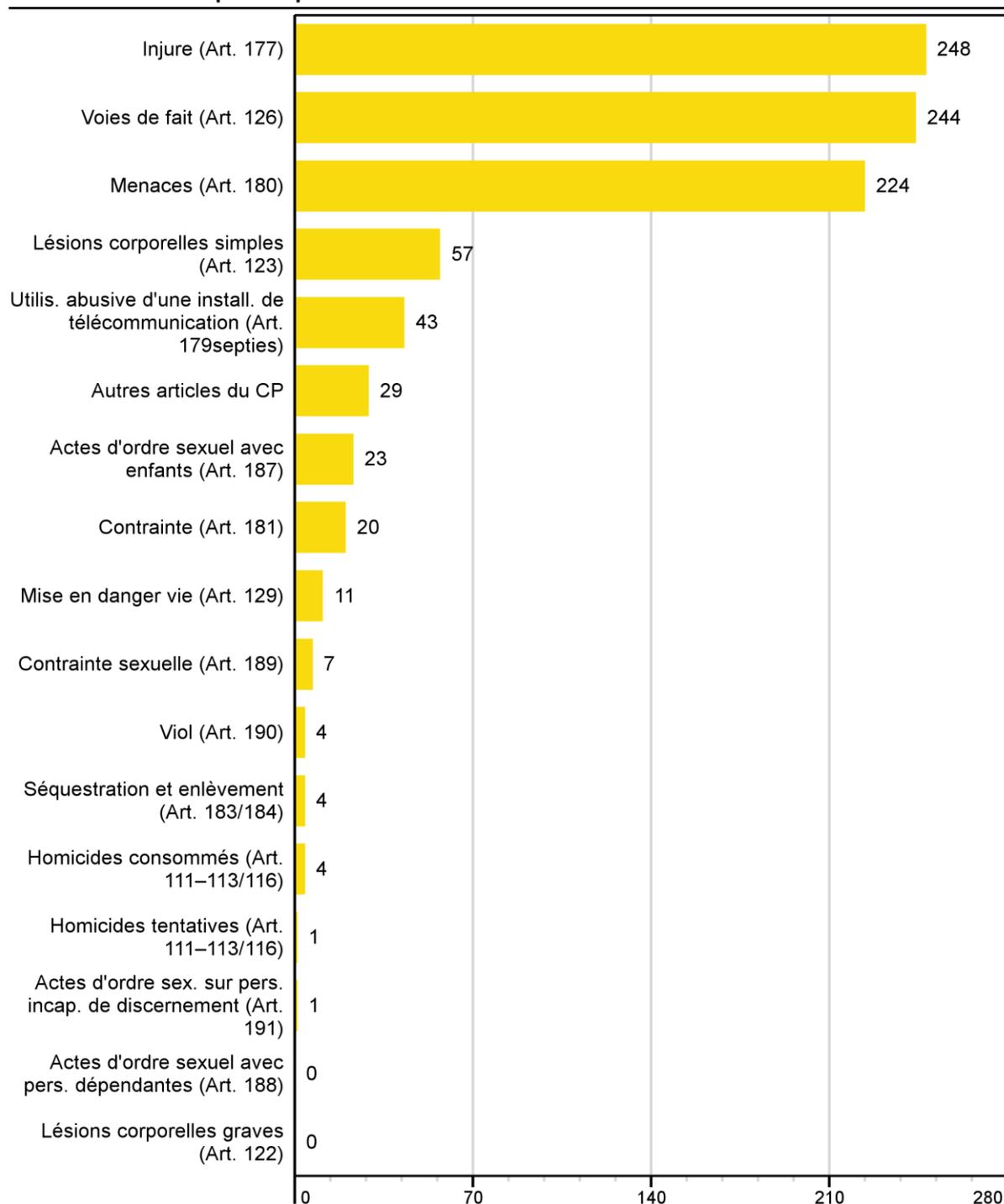
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2014	2015	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	785	920	17%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	4	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	50	57	14%
Voies de fait (Art. 126)	245	244	0%
Mise en danger vie (Art. 129)	1	11	1 000%
Injure (Art. 177)	196	248	27%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	27	43	59%
Menaces (Art. 180)	190	224	18%
Contrainte (Art. 181)	18	20	11%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	4	300%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	16	23	44%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	7	17%
Viol (Art. 190)	3	4	33%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	1	0%
Autres articles du CP ²	30	29	-3%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

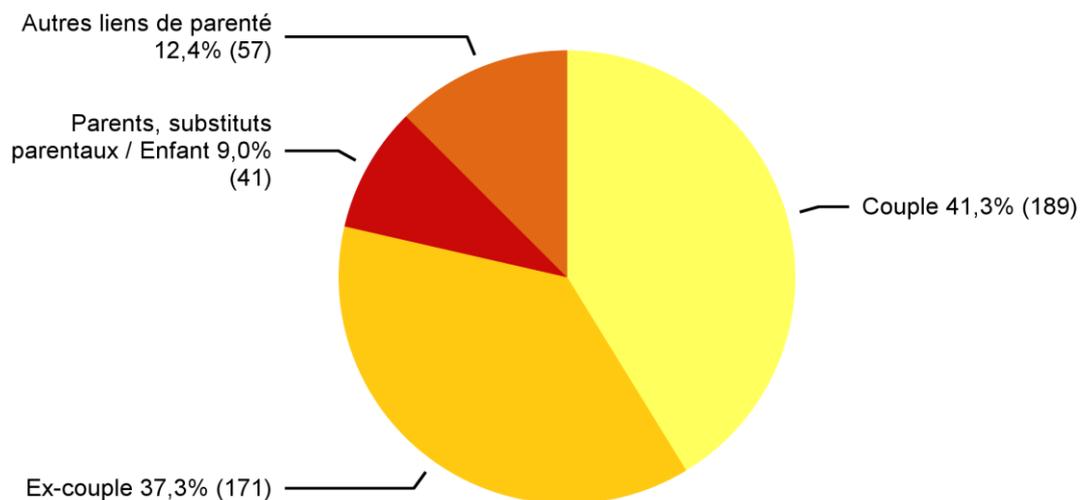
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 46% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

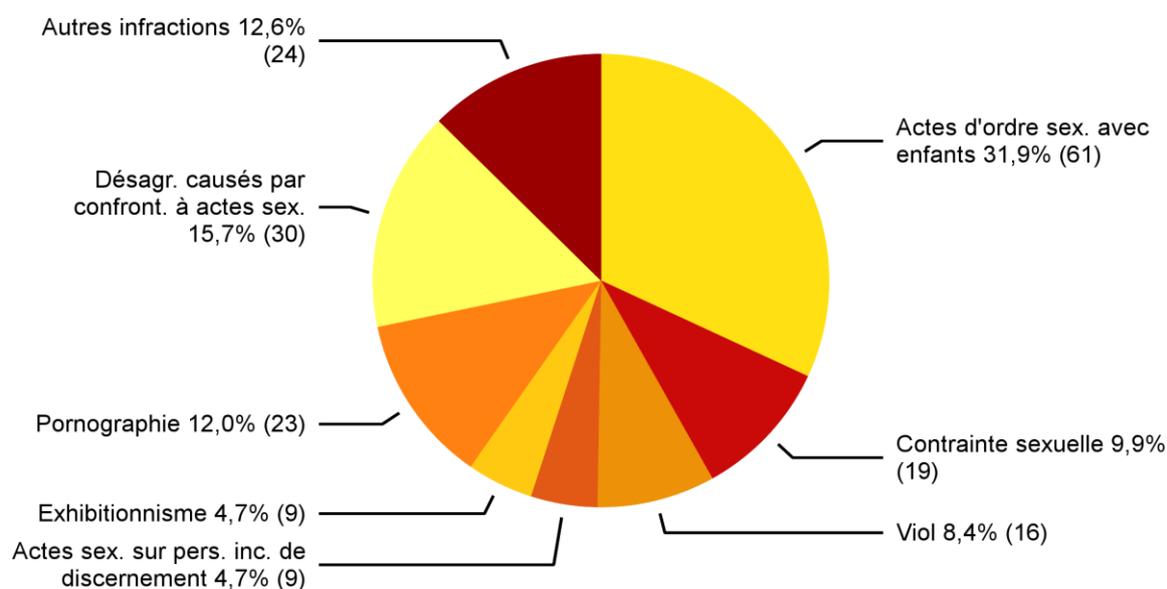
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

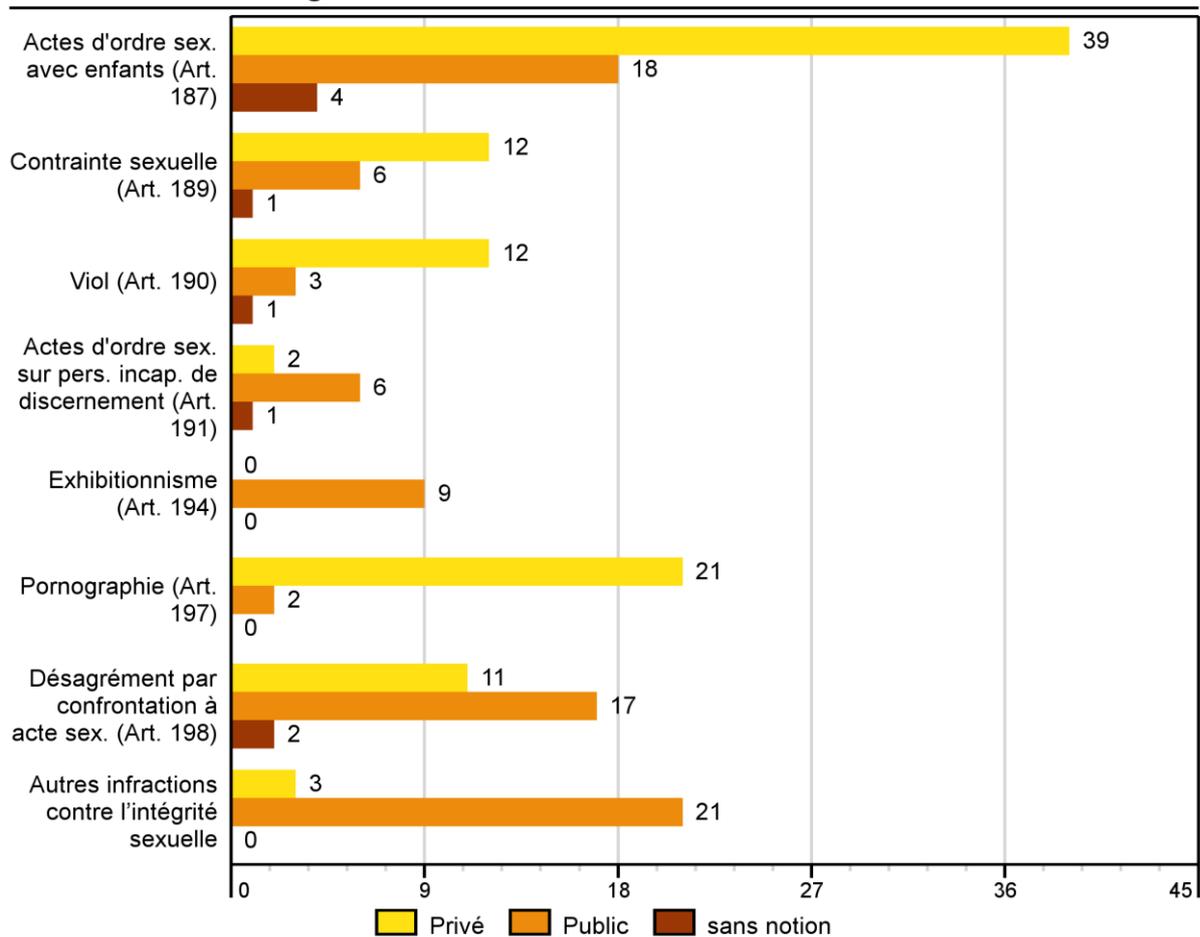
	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	193	86,5%	191	84,8%	-1%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	68	89,7%	61	86,9%	-10%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	85,2%	19	89,5%	-30%
Viol (Art. 190)	15	73,3%	16	81,3%	7%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	5	60,0%	9	55,6%	80%
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	85,7%	9	33,3%	29%
Pornographie (Art. 197)	26	96,2%	23	100,0%	-12%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	28	75,0%	30	80,0%	7%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	17	100,0%	24	100,0%	41%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

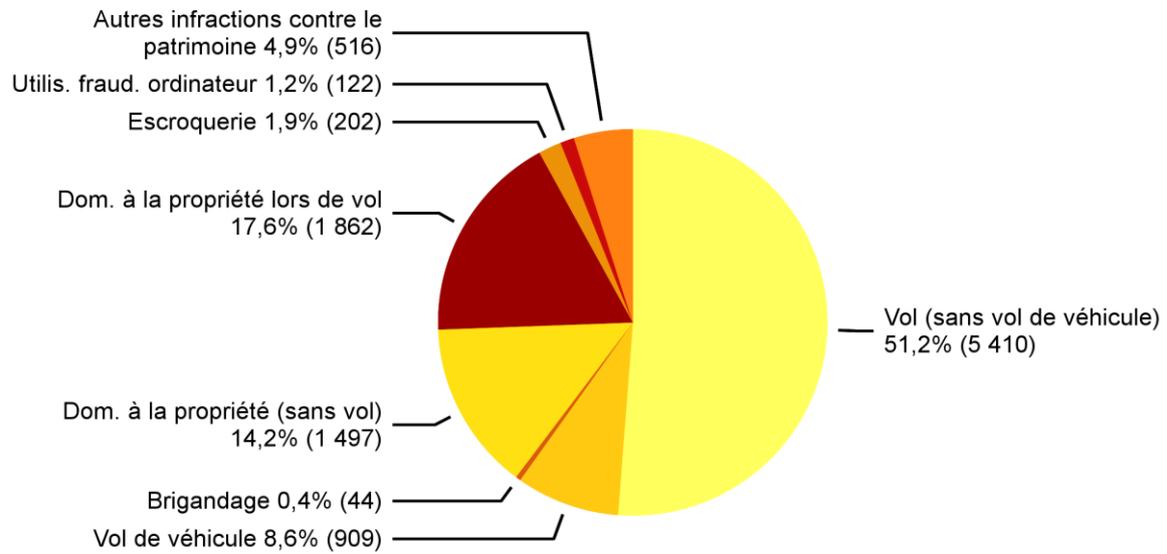
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	9 968	27,1%	10 562	25,2%	6%
Approp. illégitime (Art. 137)	179	20,1%	216	19,4%	21%
Abus de confiance (Art. 138)	98	96,9%	86	94,2%	-12%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 643	26,0%	5 410	24,1%	-4%
Vol de véhicule (Art. 139)	704	12,4%	909	13,9%	29%
Brigandage (Art. 140)	64	35,9%	44	34,1%	-31%
Soustraction de chose (Art. 141)	4	75,0%	1	100,0%	-75%
Soustraction de données (Art. 143)	19	10,5%	15	6,7%	-21%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	10	20,0%	11	54,5%	10%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 232	18,3%	1 497	20,8%	22%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 565	29,0%	1 862	25,0%	19%
Escroquerie (Art. 146)	130	52,3%	202	48,5%	55%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	94	36,2%	122	27,9%	30%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	17	94,1%	22	95,5%	29%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	17	100,0%	22	90,9%	29%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	17,6%	12	58,3%	-29%
Gestion déloyale (Art. 158)	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Détournement de salaire (Art. 159)	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Recel (Art. 160)	90	97,8%	59	91,5%	-34%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	100,0%	5	100,0%	150%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	19	100,0%	7	100,0%	-63%
Autres infractions contre le patrimoine	54	94,4%	55	98,2%	2%

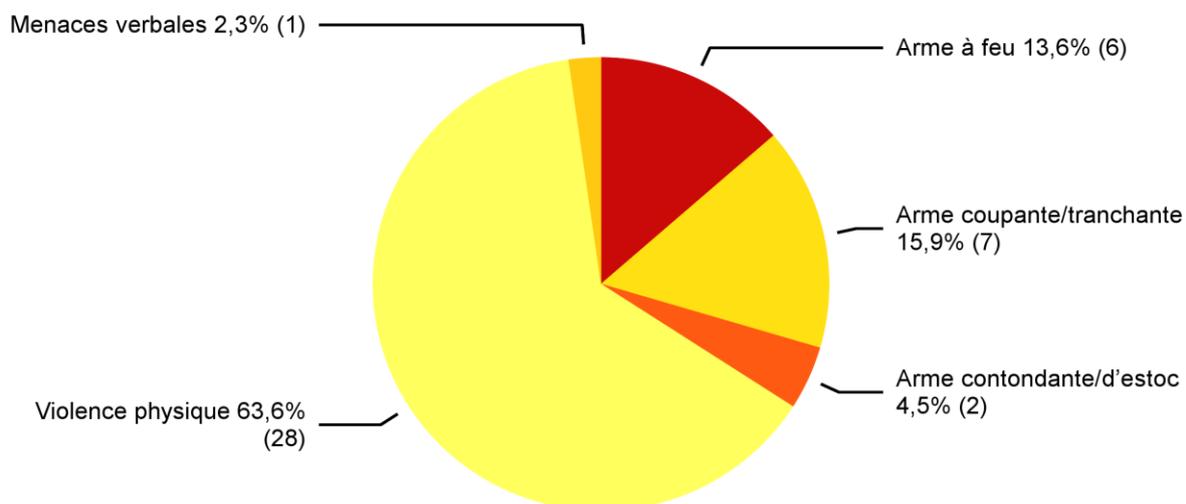
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	64	35,9%	44	34,1%	-31%
Arme à feu	10	70,0%	6	33,3%	-40%
Arme coupante / tranchante	6	50,0%	7	71,4%	17%
Arme contondante / d'estoc	0	–	2	100,0%	–
Violence physique	43	25,6%	28	21,4%	-35%
Menaces verbales	3	33,3%	1	0,0%	-67%
Autres instruments	2	50,0%	0	–	-100%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

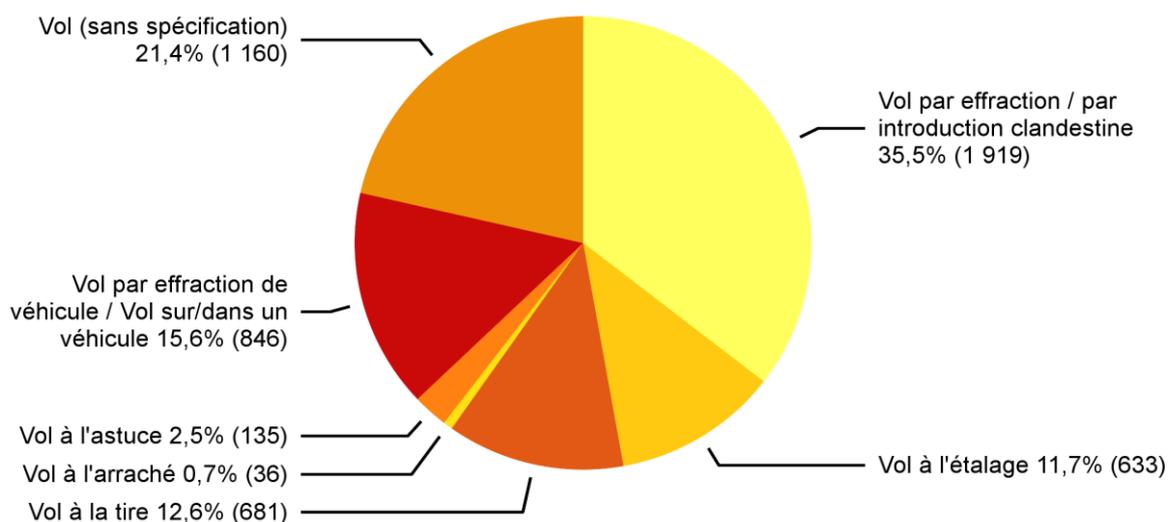
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	5 643	26,0%	5 410	24,1%	-4%
Vol (sans spécification)	1 088	17,4%	1 160	17,6%	7%
Vol par effraction	1 491	27,3%	1 442	26,7%	-3%
Vol par introduction clandestine	609	29,4%	477	17,4%	-22%
Vol à l'étalage	666	82,6%	633	76,3%	-5%
Vol à l'arraché	42	16,7%	36	8,3%	-14%
Vol à la tire	687	5,4%	681	3,4%	-1%
Vol à l'astuce	79	21,5%	135	34,1%	71%
Vol par effraction de véhicule	425	6,4%	298	8,7%	-30%

Vol sur/dans un véhicule	556	9,9%	548	9,5%	-1%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	–	0	–	0%

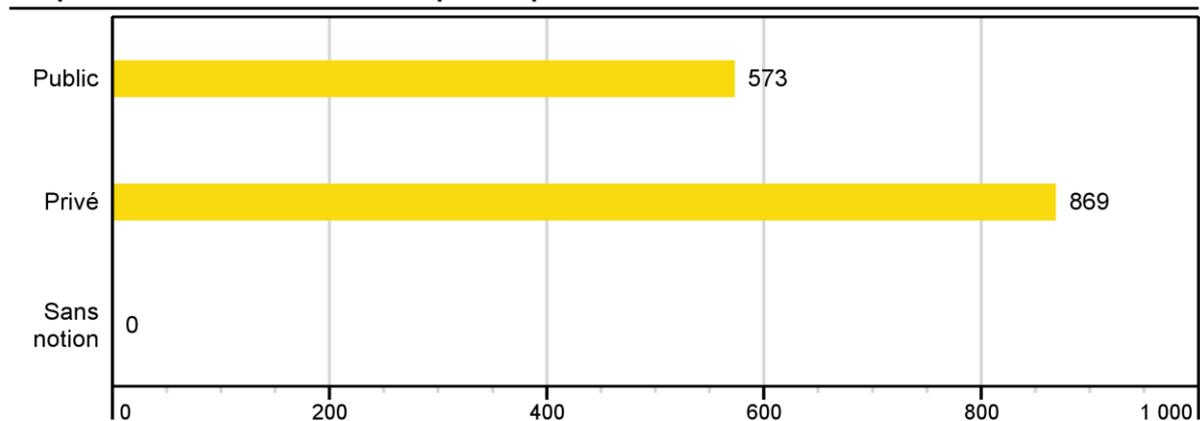
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

Vol par effraction selon l'endroit: public–privé



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

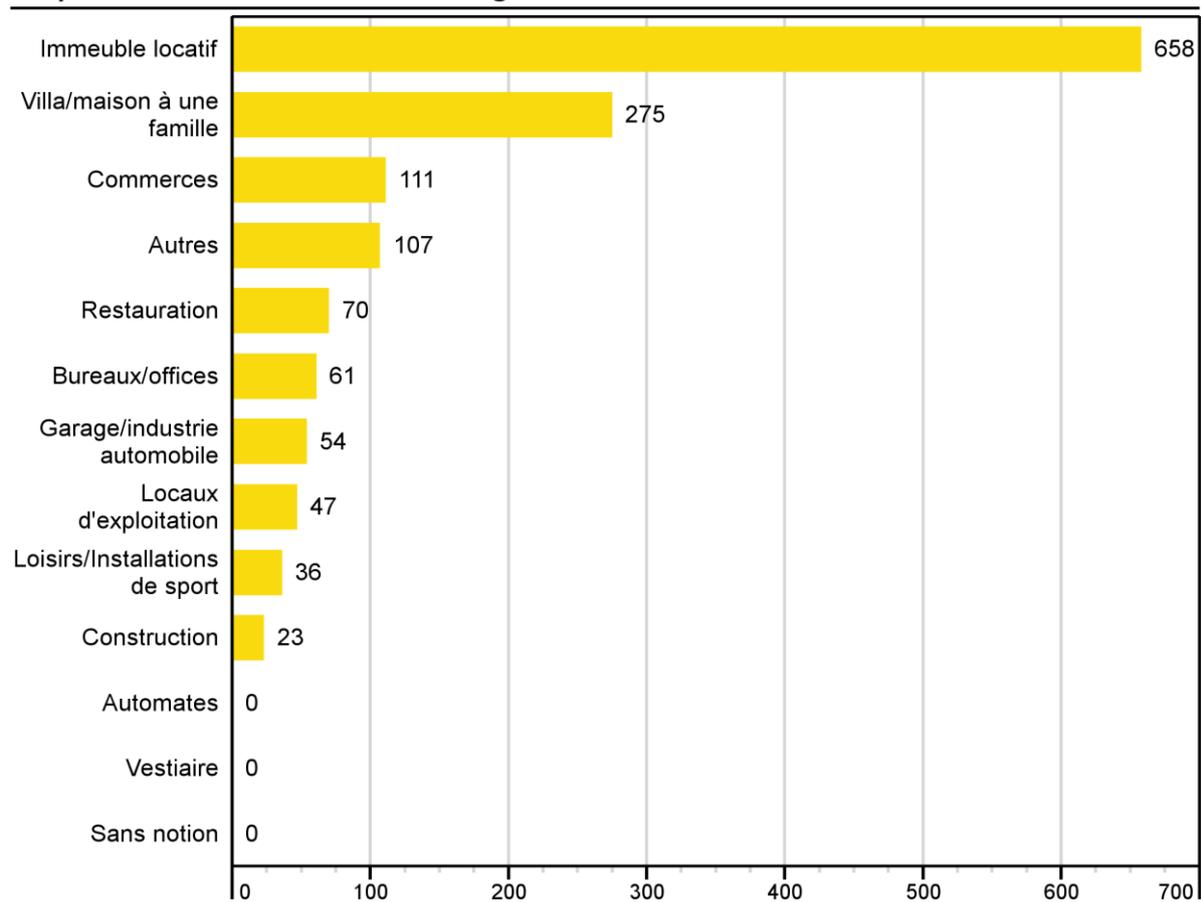
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

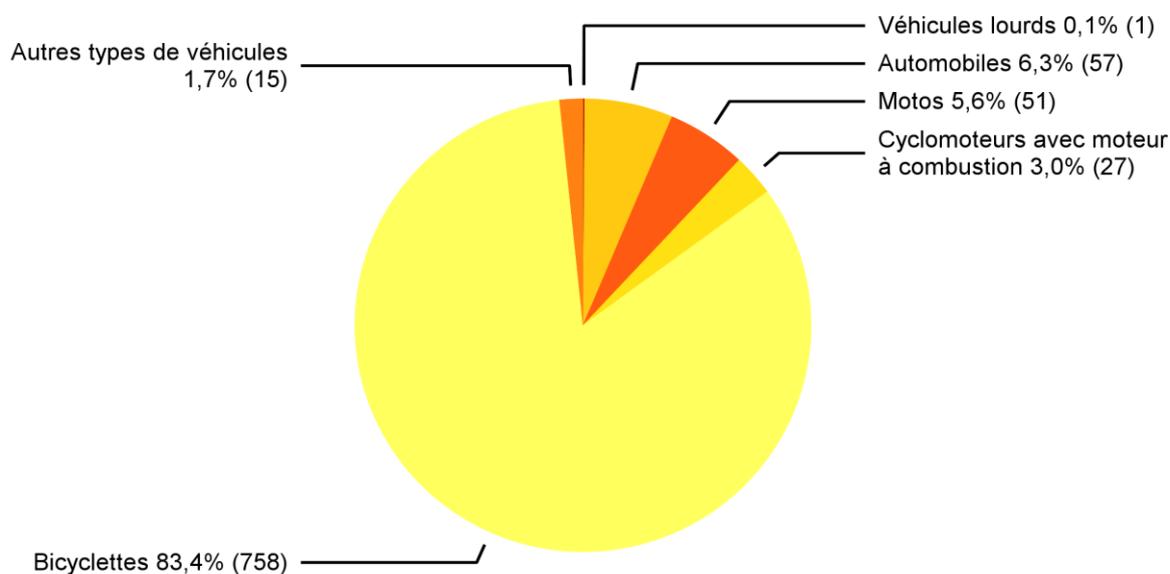
© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	704	12,4%	909	13,9%	29%
Véhicules lourds	3	0,0%	1	0,0%	-67%
Automobiles	67	55,2%	57	50,9%	-15%
Motos	47	42,6%	51	23,5%	9%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	36	19,4%	27	18,5%	-25%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	0	–	0	–	0%
Bicyclettes	532	4,1%	758	10,2%	42%
Autres véhicules	19	5,3%	15	20,0%	-21%

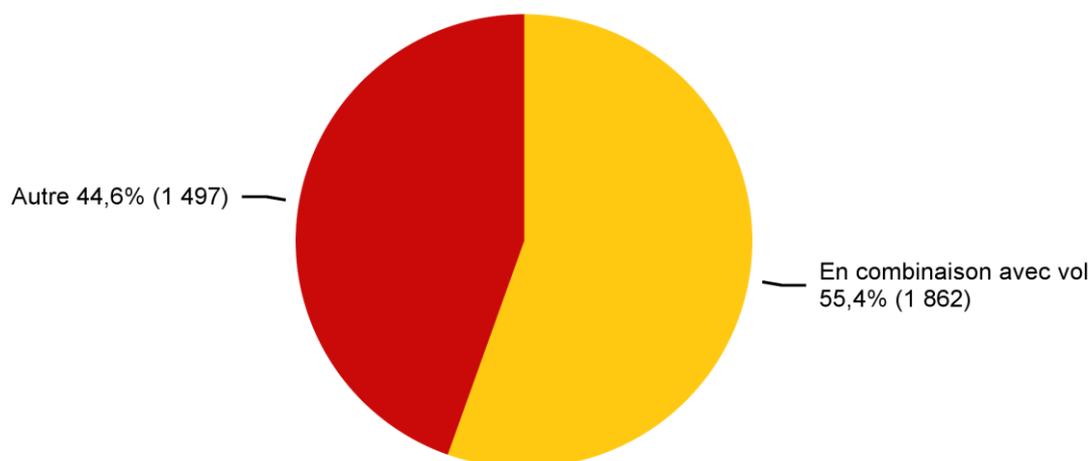
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 797	24,3%	3 359	23,1%	20%
En combinaison avec vol	1 565	29,0%	1 862	25,0%	19%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	1 232	18,3%	1 497	20,8%	22%

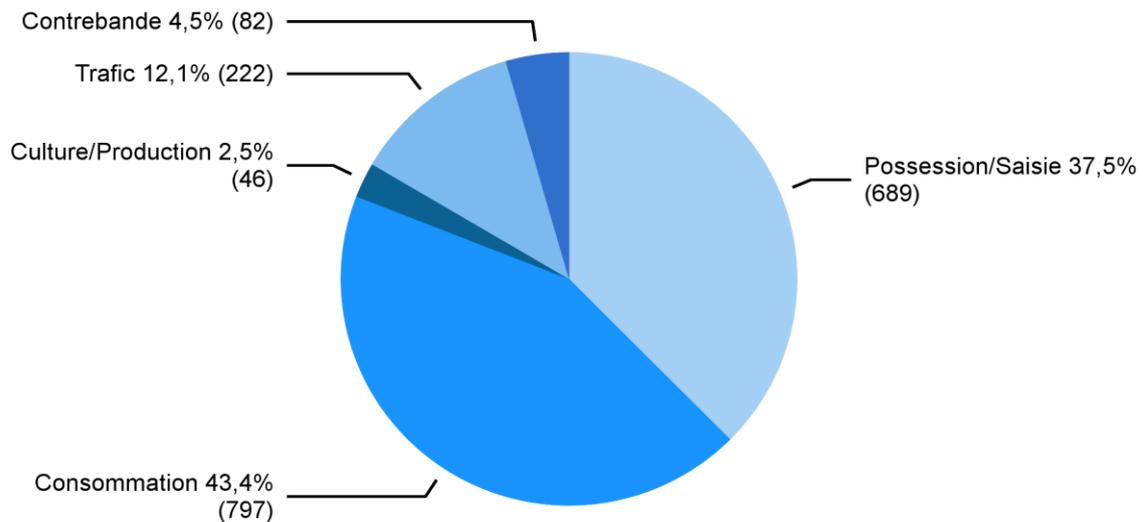
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	1 815	99,6%	1 836	99,6%	1%
Total possession/saisie	661	99,5%	689	99,4%	4%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	645	99,5%	681	99,4%	6%
Possession/saisie crime	16	100,0%	8	100,0%	-50%
Total consommation	773	100,0%	797	100,0%	3%
Total culture/production	54	100,0%	46	100,0%	-15%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	53	100,0%	44	100,0%	-17%
Culture/production crime	1	100,0%	2	100,0%	100%
Total trafic	291	99,3%	222	99,1%	-24%
Trafic délit	228	99,1%	182	98,9%	-20%
Trafic crime	63	100,0%	40	100,0%	-37%
Total contrebande	36	94,4%	82	97,6%	128%
Importation, exportation, transit délit	27	92,6%	81	97,5%	200%
Importation, exportation, transit crime	9	100,0%	1	100,0%	-89%

© OFS, Neuchâtel 2016

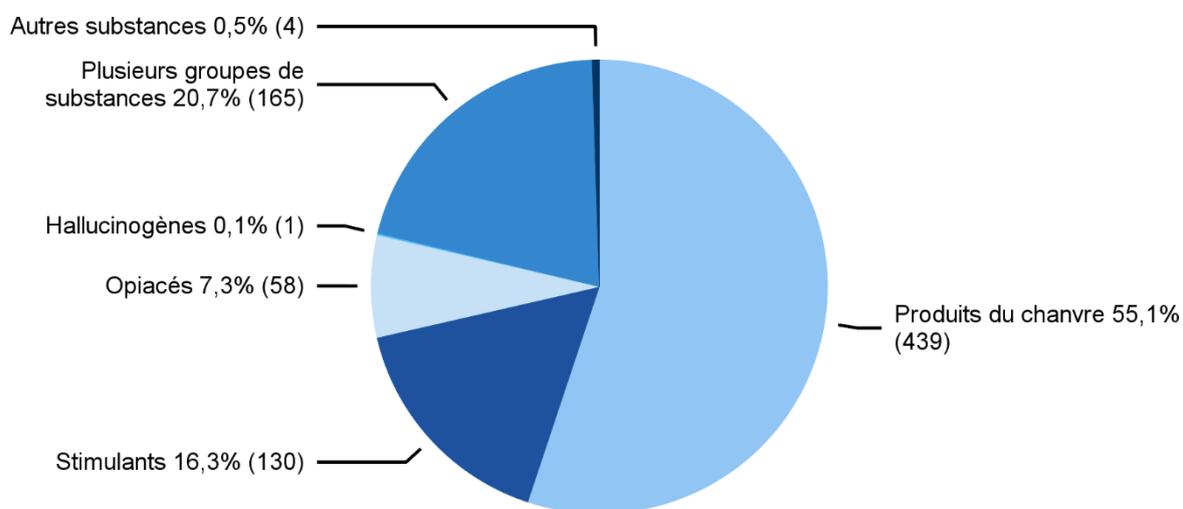
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 11.2.2016

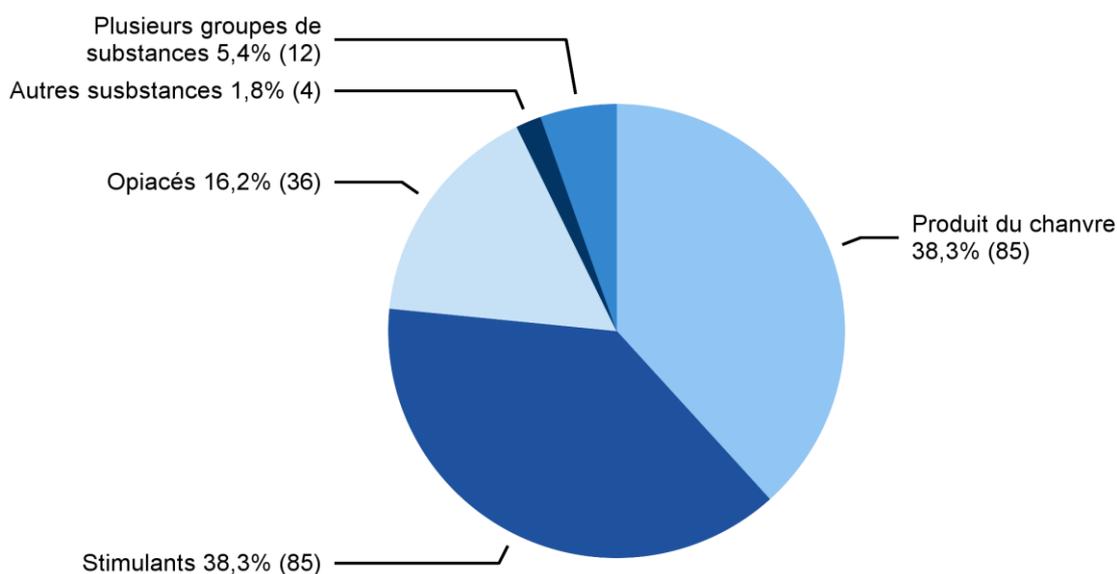
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	329	0	5	37	39	83	42	65	44	12	2	0
Étrangers	236	0	5	9	15	43	57	70	29	7	1	0
résidents	160	0	5	8	9	30	32	46	24	5	1	0
asile	16	0	0	1	3	1	8	2	0	1	0	0
autres	60	0	0	0	3	12	17	22	5	1	0	0
Suissesses	75	0	1	6	6	9	12	16	16	9	0	0
Étrangères	24	0	2	3	1	4	4	8	2	0	0	0
résidents	21	0	2	3	1	3	4	6	2	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	69	0	0	5	9	20	7	13	10	4	1	0
Étrangers	109	0	2	1	10	36	25	28	6	0	1	0
résidents	30	0	2	1	2	6	5	11	2	0	1	0
asile	21	0	0	0	1	5	7	8	0	0	0	0
autres	58	0	0	0	7	25	13	9	4	0	0	0
Suissesses	9	0	0	0	2	3	1	1	1	1	0	0
Étrangères	6	0	0	0	0	1	2	2	1	0	0	0
résidents	5	0	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	110	18	6	1	0	0	135
Suisses	79	13	6	0	0	0	98
Étrangers	31	5	0	1	0	0	37
résidents	28	5	0	1	0	0	34
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	684	112	21	9	10	0	836
Suisses	378	63	9	4	2	0	456
Étrangers	306	49	12	5	8	0	380
résidents	156	27	5	4	7	0	199
asile	32	4	0	0	0	0	36
autres	118	18	7	1	1	0	145

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2014	2015	Différence
Hommes	1	0	-100%
Femmes	0	0	0%
Adultes	1	0	-100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	0	0%
Étrangers/ères	1	0	-100%
Total décès dus à la drogue	1	0	-100%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	–	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	25	–	–	–	1 030
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	8	–	0,015	–	78
Haschisch	69	2	0,651	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	440	59	9,656	–	7
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	9	–	0,117	–	–
Crack	2	–	0,003	–	–
Ecstasy	34	150	0,027	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	75	11	1,016	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	30	27	0,032	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	48	12	0,275	–	–
Morphine-/héroïne-base	1	10	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	3	76	0,018	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	2	–	2,000	–	–
LSD	2	–	0,000	–	–
Mescaline	1	–	0,629	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–

Autres substances stupéfiantes	7	77 0,009	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	4	523	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–

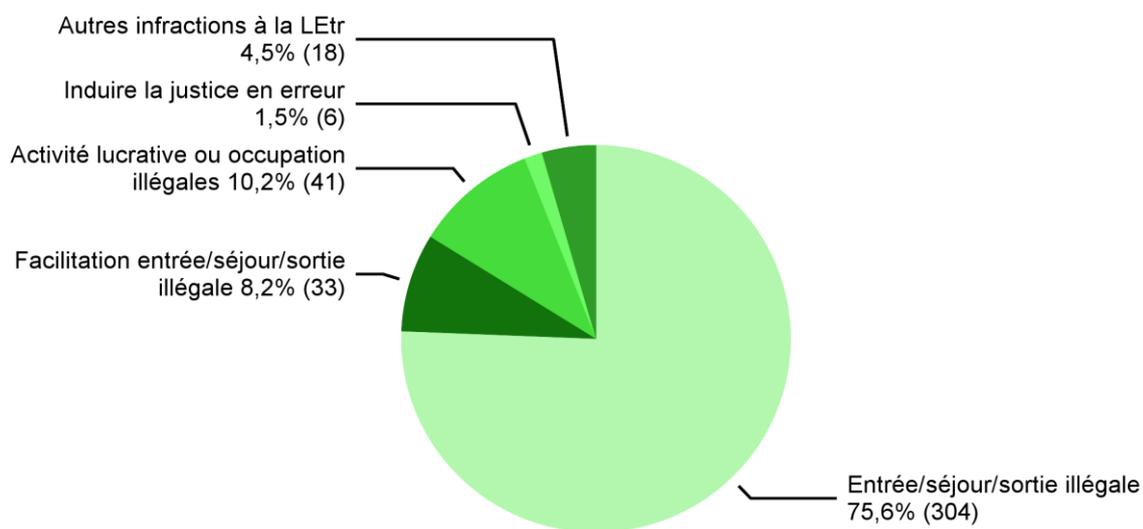
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	622	100,0%	402	100,0%	-35%
Total entrée/séjour/sortie illégal	451	100,0%	304	100,0%	-33%
Viol. des dispo. sur l'entrée	47	100,0%	21	100,0%	-55%
Séjour illégal	402	100,0%	283	100,0%	-30%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	2	100,0%	0	–	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	69	100,0%	33	100,0%	-52%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	69	100,0%	33	100,0%	-52%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	66	100,0%	41	100,0%	-38%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	45	100,0%	28	100,0%	-38%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	21	100,0%	13	100,0%	-38%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	10	100,0%	6	100,0%	-40%
Fausses indications/dissimulation de faits	7	100,0%	2	100,0%	-71%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	3	100,0%	4	100,0%	33%
Total autres infractions à la LEtr	26	100,0%	18	100,0%	-31%
Non-respect assign. lieu de résidence	16	100,0%	15	100,0%	-6%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	4	100,0%	0	–	-100%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	6	100,0%	3	100,0%	-50%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%

Autres infractions à la LEtr	0	-	0	-	0%
------------------------------	---	---	---	---	----

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Code pénal (CP)	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462	15 596
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815	1 836
Loi sur les étrangers (LEtr)	481	429	389	454	479	622	402

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général du Code pénal	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462	15 596
Total vie et intégrité corporelle	1 099	1 050	975	996	879	841	862
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	1	1	0	0	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	10	6	7	3	1	1	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	6	6	6	5	9
Lésions corporelles simples (Art. 123)	178	172	197	268	231	238	201
Total patrimoine	9 055	8 996	10 062	11 547	11 250	9 968	10 562
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 392	4 378	5 429	6 555	6 573	5 643	5 410
dont vol par effraction	1 070	1 272	1 277	1 615	1 614	1 491	1 442
dont vol à l'arrachée	28	26	46	51	58	42	36
Vol de véhicule (Art. 139) ³	681	694	682	642	660	704	909
Brigandage (Art. 140)	68	67	63	103	101	64	44
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 978	1 782	1 855	1 655	1 462	1 232	1 497
Escroquerie (Art. 146)	175	114	146	149	143	130	202
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	4	8	23	12	17	12
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	25	81	43	41	35	64	55
Total honneur, domaine secret ou privé	625	596	736	761	744	685	747
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	100	94	121	110	99	109	83
Total liberté	1 855	2 046	2 062	2 406	2 363	2 241	2 662
Menaces (Art. 180)	636	611	617	599	526	520	507
Contrainte (Art. 181)	23	23	19	24	44	36	37
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	0	0	1	1	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	3	15	6	12	2	9
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	92	108	91	121	114	112	98
Total intégrité sexuelle	185	187	213	194	181	193	191
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	55	59	75	53	58	68	61
Viol (Art. 190)	24	23	18	27	16	15	16
Exhibitionnisme (Art. 194)	14	9	10	15	5	7	9
Pornographie (Art. 197)	23	13	18	14	21	26	23
Total danger collectif	148	132	96	80	74	75	74
Incendie intentionnel (Art. 221)	91	82	43	26	20	36	37

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

Total autorité publique	152	147	175	129	141	109	129
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	47	56	65	48	68	56	72
Total administration de la justice	81	80	75	115	102	111	127
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	1	5	3	16	17	25	8
Autres Code pénal	229	253	265	396	272	239	242

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuchâtel	5 939	5 598	7 117	7 518	7 043	6 482	6 872
La Chaux-de-Fonds	3 667	3 606	3 535	4 260	4 223	3 412	3 706
Boudry	1 765	2 035	1 971	2 450	2 367	2 073	2 485
Val-de-Travers	776	842	653	817	846	1 037	1 011
Le Locle	753	864	882	902	825	703	805
Val-de-Ruz	529	542	501	677	702	755	717

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 35: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuchâtel	4 606	4 432	5 519	5 872	5 276	4 741	5 300
La Chaux-de-Fonds	3 641	3 586	3 517	4 241	4 194	3 384	3 655
Val-de-Travers	709	769	610	755	776	924	918
Le Locle	625	747	759	742	666	583	686
Val-de-Ruz	509	515	486	660	686	742	685
Milvignes	456	472	474	594	619	501	655
La Tène	389	352	520	575	643	532	601
Peseux	340	361	365	367	374	384	472
Boudry	275	288	316	524	463	253	362
Saint-Blaise	260	208	327	307	296	333	295
Le Landeron	409	272	335	295	361	326	288
Corcelles-Cormondrèche	145	124	192	237	231	227	274
Cortailod	129	198	169	220	176	164	241
Hauterive (NE)	62	105	139	173	182	226	166
Bevaix	149	241	214	216	196	190	160
Saint-Aubin-Sauges	141	172	106	105	125	179	126
Gorgier	86	108	65	84	88	117	101
Cressier (NE)	103	95	164	142	119	150	87
Cornaux	52	109	81	110	122	132	86
Les Verrières	34	41	30	45	48	70	53
Rochefort	25	38	46	63	55	35	52
Lignièrès	49	21	27	43	41	32	46
La Sagne	19	20	10	18	20	17	41
Les Ponts-de-Martel	66	54	33	56	38	42	41
La Côte-aux-Fées	33	32	13	17	22	43	40
Valangin	20	27	15	17	16	13	32
Les Brenets	28	41	57	59	76	42	30
La Brévine	21	14	25	9	31	20	27
Vaumarcus	6	14	15	25	20	6	24
La Chaux-du-Milieu	2	3	1	11	7	7	10
Les Planchettes	7	0	8	1	9	11	10
Le Cerneux-Péquignot	6	2	6	12	3	0	9
Brot-Dessous	2	17	4	13	8	13	8

Montalchez	6	2	4	2	11	4	8
Enges	9	4	5	1	3	10	3
Brot-Plamboz	5	3	1	13	4	9	2
Fresens	5	–	1	–	1	0	2
Autres communes	–	–	–	–	–	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 36: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions à la LStup⁴	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815	1 836
Total possession/saisie	861	809	697	899	956	661	689
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	855	808	695	890	945	645	681
Possession/saisie crime	6	1	2	9	11	16	8
Total consommation	829	756	615	920	883	773	797
Total culture/production	42	52	39	72	44	54	46
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	36	46	39	71	44	53	44
Culture/production crime	6	6	0	1	0	1	2
Total trafic	153	133	114	180	244	291	222
Trafic délit	94	91	83	136	184	228	182
Trafic crime	59	42	31	44	60	63	40
Total contrebande	8	12	35	31	31	36	82
Importation, exportation, transit délit	3	8	21	27	26	27	81
Importation, exportation, transit crime	5	4	14	4	5	9	1

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuchâtel	838	721	626	743	705	647	786
La Chaux-de-Fonds	519	475	445	669	765	627	514
Boudry	202	253	169	299	286	175	224
Val-de-Travers	137	143	69	132	136	131	128
Val-de-Ruz	55	87	83	74	81	70	98
Le Locle	142	83	108	185	185	165	86

© OFS, Neuchâtel 2016

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuchâtel	670	616	500	577	626	550	649
La Chaux-de-Fonds	518	472	442	666	763	624	509
Val-de-Travers	127	131	57	118	109	114	110
Val-de-Ruz	54	83	83	74	79	64	98
Le Locle	123	53	91	163	167	148	79
Boudry	18	39	17	57	102	20	56
Milvignes	48	72	31	92	63	41	46
Le Landeron	62	44	42	53	13	38	36
Peseux	67	48	53	60	52	26	32
Saint-Blaise	31	16	23	28	16	13	24
Corcelles-Cormondrèche	9	21	14	30	10	12	23
Bevaix	20	19	14	19	23	9	22
Cressier (NE)	9	8	11	27	6	9	21
Hauterive (NE)	11	10	10	17	10	13	21
La Tène	27	16	25	27	27	14	21
Cortailod	9	12	15	11	12	43	13
Rochefort	6	12	9	6	1	2	11
Cornaux	9	6	10	8	4	7	9
Gorgier	13	10	5	10	9	9	9
La Côte-aux-Fées	3	4	5	10	1	8	9
Les Verrières	7	8	7	4	26	9	9
Saint-Aubin-Sauges	12	16	7	10	10	11	9
Lignièrès	19	5	5	6	3	3	4
La Sagne	1	1	3	2	1	3	3
Les Brenets	16	16	12	17	15	5	3
Les Ponts-de-Martel	2	10	0	1	0	9	3
Les Planchettes	0	2	0	1	1	0	2
Vaumarcus	0	1	0	3	2	1	2
Brot-Dessous	0	3	3	0	2	1	1
Enges	0	0	0	0	0	0	1
La Brévine	0	0	0	0	1	0	1
Brot-Plamboz	0	1	0	1	0	1	0
Fresens	0	–	0	–	0	0	0

La Chaux-du-Milieu	0	0	0	2	0	0	0
Le Cerneux-Péquignot	1	3	5	1	2	2	0
Montalchez	0	0	1	1	0	0	0
Valangin	1	4	0	0	2	6	0
Autres communes	–	–	–	–	–	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général infractions à la LEtr	481	429	389	454	479	622	402
Total entrée/séjour/sortie illégal	260	239	234	321	354	451	304
Violation des dispositions sur l'entrée	4	13	12	20	15	47	21
Séjour illégal	255	226	217	301	339	402	283
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	1	0	5	0	0	2	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	108	83	53	44	42	69	33
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	108	83	53	44	42	69	33
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	97	92	56	48	54	66	41
Exercer une activité lucrative sans autoris.	56	54	36	29	33	45	28
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	41	38	20	19	21	21	13
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	15	11	8	3	7	10	6
Fausse indications/dissimulation de faits	2	9	3	2	5	7	2
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	13	2	5	1	2	3	4
Total autres infractions à la LEtr	1	4	38	38	22	26	18
Non-respect assign. lieu de résidence	0	2	30	30	20	16	15
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	1	4	5	0	4	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	1	4	3	2	6	3
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	1	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuchâtel	208	191	168	207	189	211	210
La Chaux-de-Fonds	176	115	140	164	174	286	121
Val-de-Travers	28	15	21	16	32	32	26
Boudry	34	56	26	38	37	29	22
Le Locle	29	35	23	18	21	34	16
Val-de-Ruz	6	17	11	11	26	30	7

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuchâtel	182	171	132	181	166	192	185
La Chaux-de-Fonds	175	115	140	164	174	283	118
Val-de-Travers	20	10	17	13	23	26	23
La Tène	17	8	14	8	15	3	18
Le Locle	24	27	18	16	19	29	14
Milvignes	12	4	7	12	3	6	8
Peseux	7	17	6	6	11	11	7
Val-de-Ruz	6	16	9	11	26	27	6
Hauterive (NE)	3	1	6	2	2	1	4
Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	3
Les Verrières	8	5	4	3	8	6	3
Saint-Aubin-Sauges	1	1	0	0	1	0	3
Boudry	6	6	6	12	19	5	2
Cortailod	7	24	5	4	1	0	2
Les Brenets	1	1	5	1	2	4	2
Saint-Blaise	1	4	1	3	4	6	2
Cressier (NE)	0	6	2	2	0	0	1
Valangin	0	1	2	0	0	3	1
Bevaix	1	0	0	0	2	1	0
Brot-Dessous	0	1	0	0	0	0	0
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
Corcelles-Cormondrèche	0	3	1	2	0	3	0
Cornaux	0	1	0	1	0	5	0
Enges	0	0	0	0	0	0	0
Fresens	0	–	0	–	0	0	0
Gorgier	0	0	0	0	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	1	0	0	0
La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	1	0	0
La Sagne	1	0	0	0	0	3	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
Le Landeron	5	0	13	10	2	4	0
Les Ponts-de-Martel	4	7	0	0	0	1	0

Lignières	0	0	0	0	0	0	0
Montalchez	0	0	0	0	0	0	0
Rochefort	0	0	0	1	0	3	0
Vaumarcus	0	0	1	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions de violence	1 893	1 825	1 774	1 776	1 626	1 527	1 515
Violence grave (exercée)	40	36	33	37	23	21	31
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	10	7	8	4	1	1	6
Homicides avec arme à feu	3	0	1	0	0	0	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	1	1
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	2	4	1	1	0	4
Homicides autre instrument	5	5	3	3	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	6	6	6	5	9
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	2	2	6
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	6	5	4	3	3	3
Lés. corp. graves autre instrument	3	0	1	2	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	–	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	24	23	18	27	16	15	16
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	1	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 210	1 174	1 116	1 117	1 065	969	965
Lésions corporelles simples (Art. 123)	178	172	197	268	231	238	201
Voies de fait (Art. 126)	843	784	665	600	544	518	510
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	10	28	23	18	7	7	25
Participation à agression (Art. 134) ⁵	19	25	38	38	34	21	47
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	68	67	62	103	101	64	44
Contrainte (Art. 181)	23	23	19	24	44	36	37
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	–	1	0	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	2	3	15	6	12	2	9
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	16	32	12	23	27	19
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	47	56	65	48	68	56	72
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	643	615	625	622	538	537	519
Menaces (Art. 180)	636	611	617	599	526	520	507
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	7	4	8	23	12	17	12

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 43: Infractions de violence

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions de violences domestiques	942	887	744	848	822	785	920
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	1	0	0	0	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	5	2	1	1	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	2	2	1	1	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	23	34	41	70	54	50	57
Voies de fait (Art. 126)	372	357	240	248	237	245	244
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0	0	0	1	11
Injure (Art. 177)	151	148	150	212	218	196	248
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	61	34	35	31	31	27	43
Menaces (Art. 180)	257	250	197	233	198	190	224
Contrainte (Art. 181)	15	8	11	8	25	18	20
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	1	5	3	4	1	4
Actes sexuels enfant (Art. 187)	15	14	14	4	13	16	23
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	5	6	4	5	6	7
Viol (Art. 190)	8	8	9	11	6	3	4
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	2	4	1	0	1	1
Autres articles du CP ⁶	27	20	27	20	29	30	29

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 44: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total patrimoine	9 055	8 996	10 062	11 547	11 250	9 968	10 562
Appropriation illégitime (Art. 137)	209	175	165	191	175	179	216
Abus de confiance (Art. 138)	152	103	110	95	93	98	86
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 392	4 378	5 429	6 555	6 573	5 643	5 410
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	681	694	682	642	660	704	909
Brigandage (Art. 140)	68	67	63	103	101	64	44
Soustraction de chose (Art. 141)	0	3	1	5	2	4	1
Soustraction de données (Art. 143)	0	1	2	60	35	19	15
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	2	1	3	8	12	10	11
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 978	1 782	1 855	1 655	1 462	1 232	1 497
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 139	1 367	1 353	1 687	1 699	1 565	1 862
Escroquerie (Art. 146)	175	114	146	149	143	130	202
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	82	121	110	169	119	94	122
Filouterie d'auberge (Art. 149)	21	17	14	12	11	17	22
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	38	24	14	53	25	17	22
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	4	8	23	12	17	12
Gestion déloyale (Art. 158)	4	9	2	5	4	7	4
Détournement de salaire (Art. 159)	6	4	2	1	2	3	1
Recel (Art. 160)	56	37	55	81	81	90	59
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	14	3	2	2	3	2	5
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	4	5	6	8	19	7
Autres infractions contre le patrimoine	29	88	41	45	30	54	55

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

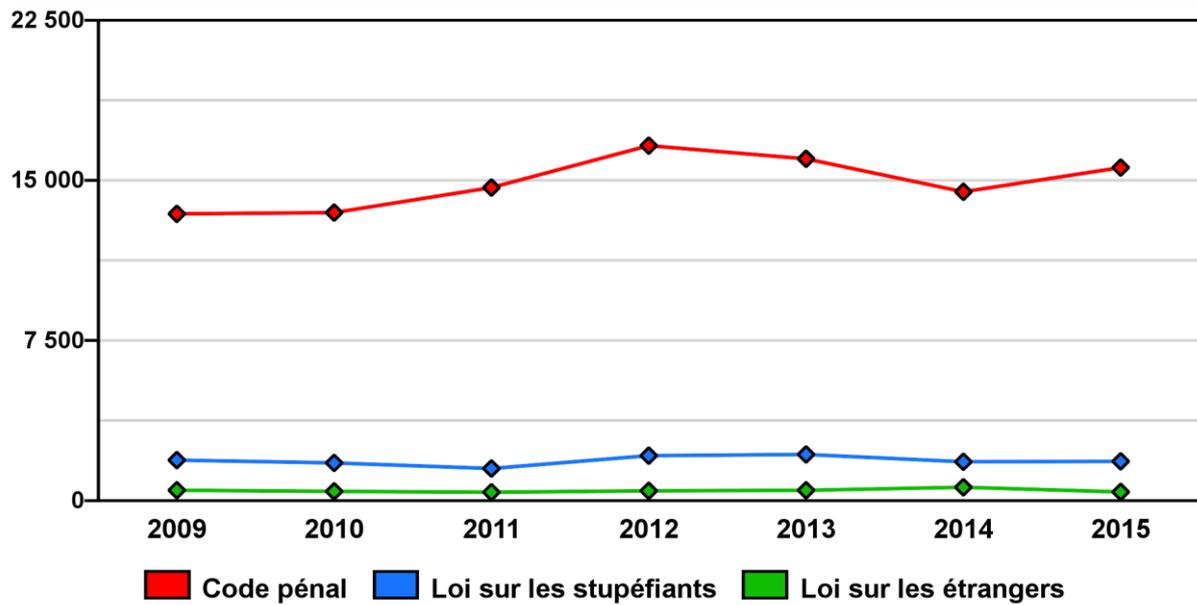
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

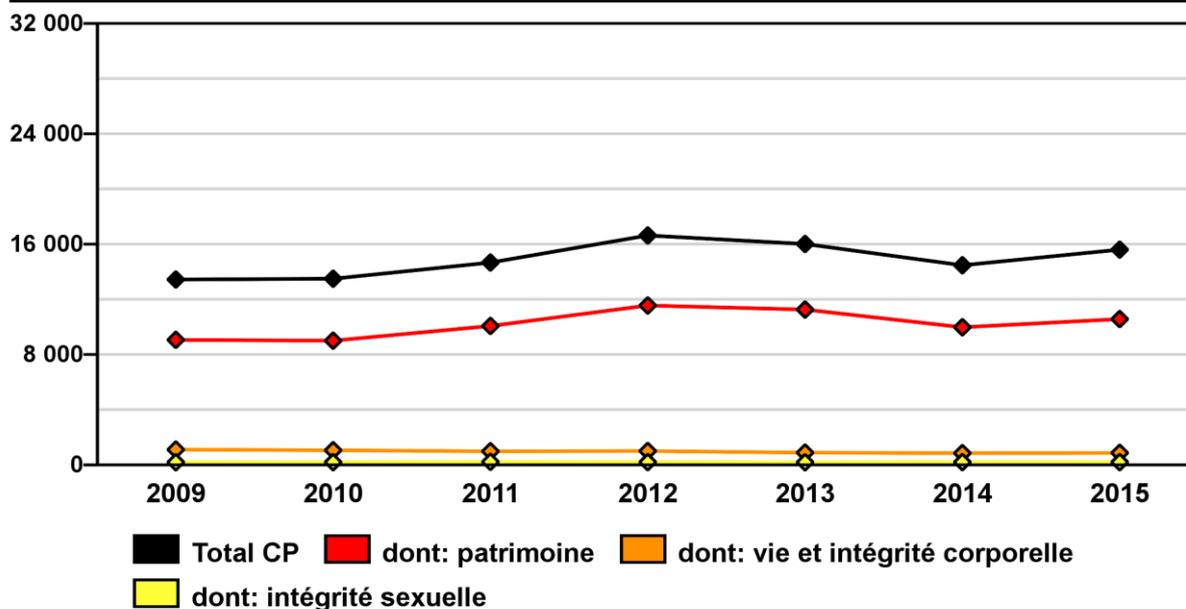
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2016

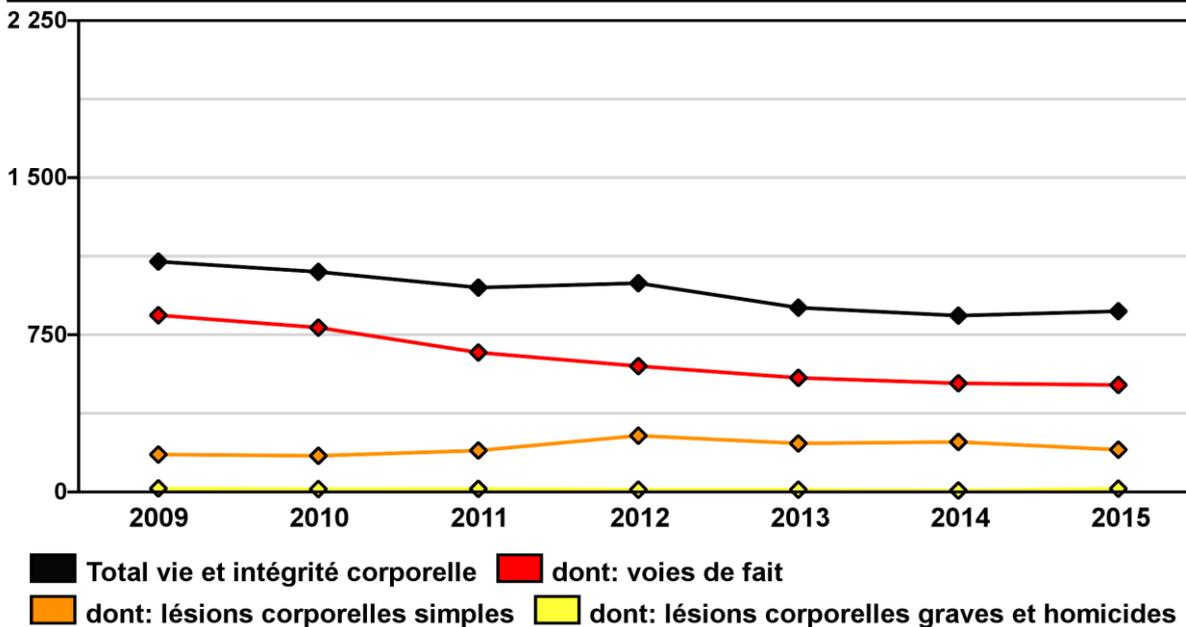
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 11.2.2016

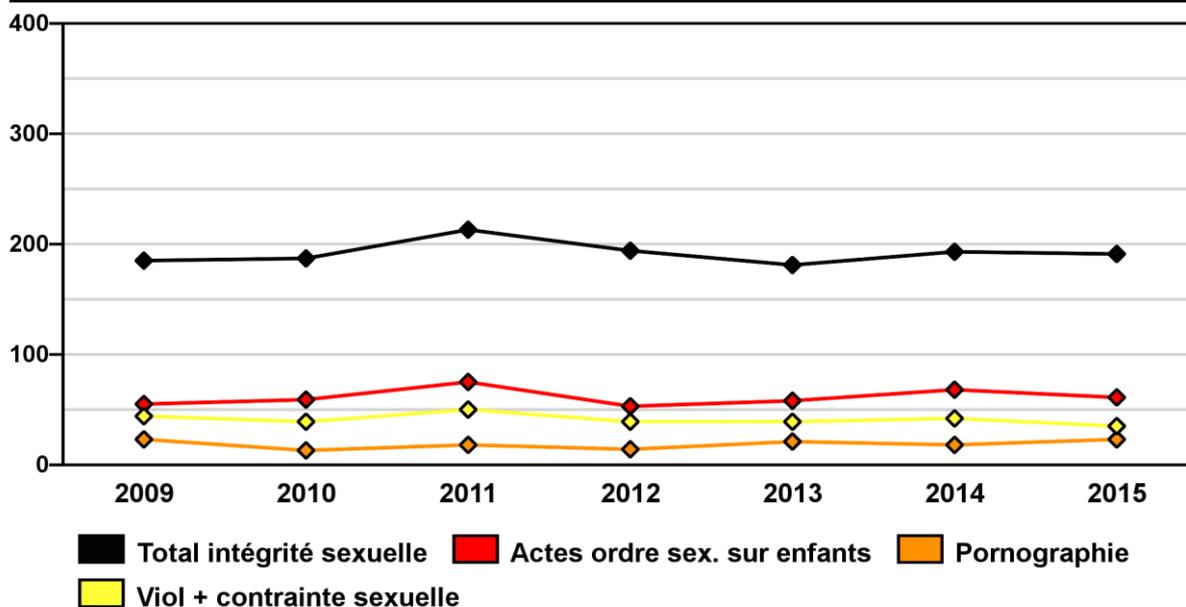
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2016

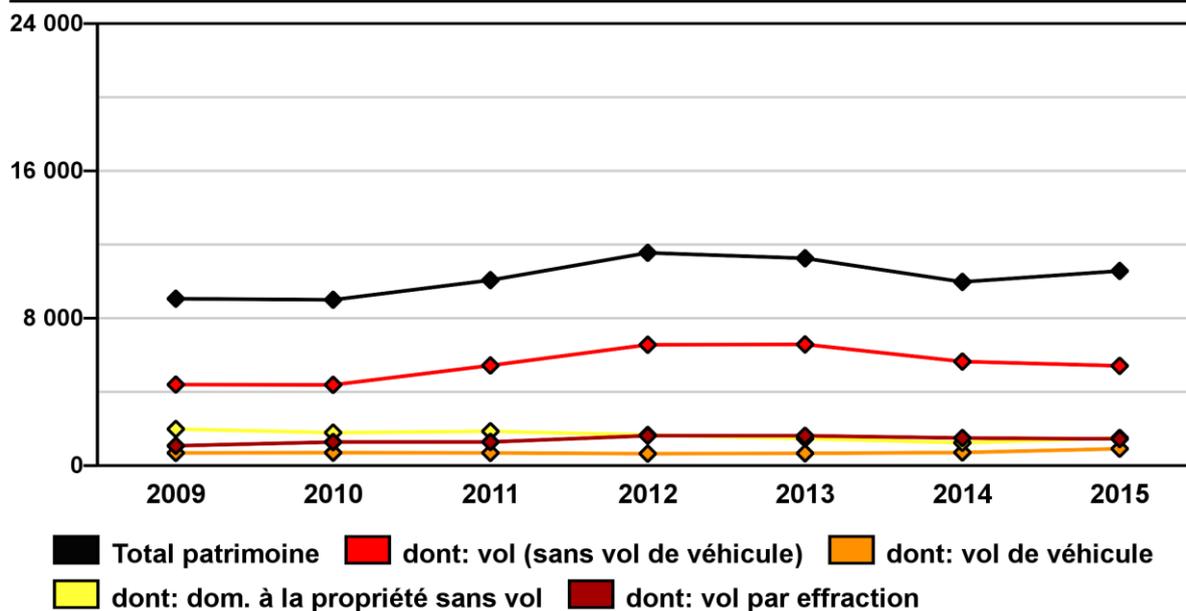
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 11.2.2016

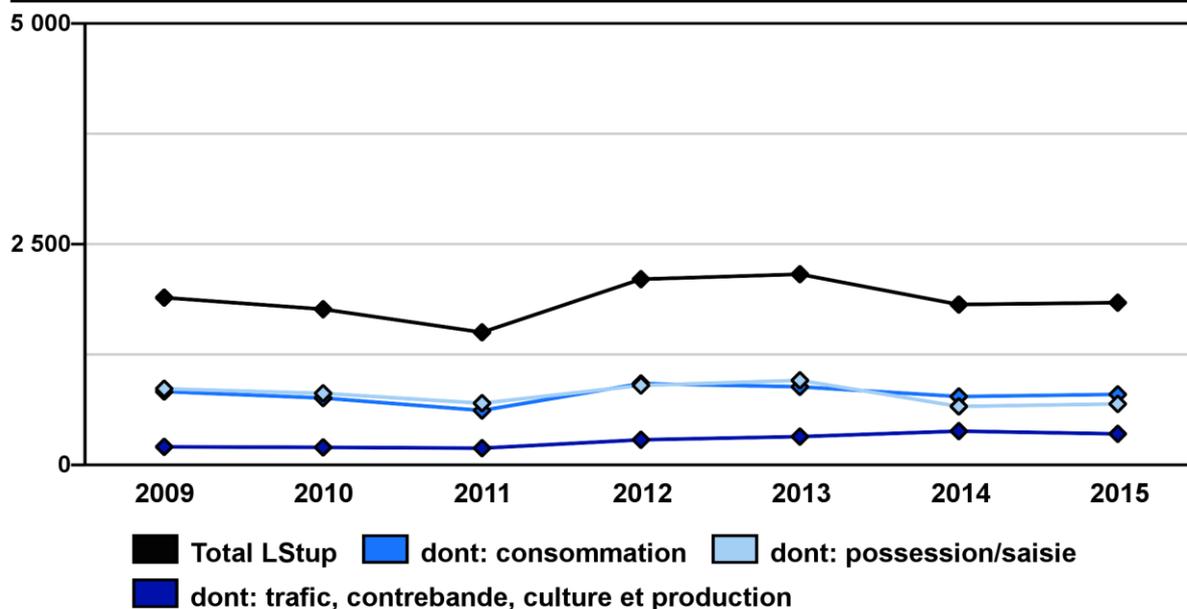
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2014	2015	Différence
Total incendies	28	26	-7%
dont cause inconnue	3	5	67%
dont cause technique	25	20	-20%
dont cause naturelle	0	1	–
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	22	50	127%
dont cause naturelle	18	46	156%
dont cause inconnue	4	4	0%
Total suicides	47	46	-2%
dont par arme à feu	2	3	50%
dont par pendaison	4	8	100%
dont par noyade	1	1	0%
dont par inhalation de gaz	1	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	4	4	0%
dont par collision	6	1	-83%
dont par précipitation dans le vide	4	8	100%
dont par arme blanche	1	1	0%
dont par étouffement	1	0	-100%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	22	18	-18%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	2	100%
Total tentatives de suicide	6	24	300%
Total accidents (sans LCR)	19	12	-37%
dont de travail	8	6	-25%
dont de sport ou loisir	6	4	-33%
dont noyade ou accident de plongée	2	1	-50%
dont de montagne	0	0	0%

dont d'avion/aérien	1	0	-100%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	1	1	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	1	0	-100%
Total personnes disparues	359	365	2%
dont disparue	42	36	-14%
dont évadée	9	7	-22%
dont en fuite	308	322	5%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er janvier 2015. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	12
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	15
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	23
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	25
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	28
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	32
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	33
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	33
Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	34
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	35
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	35
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	36
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	43
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	45
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	47
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	52
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	53
Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	55
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	57
Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	58
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	60
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	62
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	64
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	65
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	66
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	68
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	70
Tableau 33: Infractions selon la loi	71
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	73
Tableau 35: Code pénal: infractions par district.....	74
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune.....	76
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	77
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	78
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	80
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	81
Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	82
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune	84
Tableau 43: Infractions de violence	86
Tableau 44: Infractions de violences domestiques	87
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	88
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	94

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	13
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	14
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	16
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	19
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	21
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	24
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	26
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	29
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	30
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	30
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	31
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	37
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	39
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	40
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	41
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	41
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	46
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	48
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	49
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	50
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	51
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	53
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	54
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	55
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	56
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	57
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	58
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	59
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	61
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	62
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	68
Figure 34: Infractions selon la loi	89
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	90
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	90
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	91
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	91
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	92